



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R75-2020-164

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2020

Sommaire

ARS NOUVELLE-AQUITAINE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

R75-2020-09-30-015 - Arrêté en date du 30 septembre 2020 portant cession d'autorisation de l'EHPAD «Les Tournesols» sis 32 Rue Ludovic Goulier à Dangé-Saint-Romain, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Dangé-Saint-Romain au profit de l'association AUDACIA sise 6 place Sainte Croix à Poitiers. (4 pages) Page 4

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-11-09-014 - Arrêté PH89 du 9 novembre 2020 portant modification des coordonnées postales de l'officine "Pharmacie GABAUDE-RESPLANDY" à MERIGNAC (33700) (2 pages) Page 9

R75-2020-11-10-008 - Arrêté PH90 du 10 novembre 2020 portant modification des coordonnées postales de l'officine "Pharmacie SONET" à DURAS (47120) (2 pages) Page 12

DIRECCTE Nouvelle Aquitaine

R75-2020-11-05-016 - Arrêté n° 2020-053 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents de l'unité régionale et des unités départementales (10 pages) Page 15

R75-2020-11-05-017 - Arrêté n° 2020-054 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux agents de l'unité régionale et des unités départementales (10 pages) Page 26

R75-2020-11-05-018 - Décision n° 2020-051 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant délégation de signature relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'emploi aux directeurs et aux agents des unités départementales (4 pages) Page 37

R75-2020-11-05-019 - Décision n° 2020-052 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi aux agents de l'unité régionale et des unités départementales (4 pages) Page 42

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-14-007 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - CABE Magalie (64) (2 pages) Page 47

R75-2020-09-08-033 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - CARRERE Jean Philippe (64) (2 pages) Page 50

R75-2020-09-14-008 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - CAZEMAJOR Jean Francois (64) (2 pages)	Page 53
R75-2020-09-14-009 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL BAYLOU (64) (2 pages)	Page 56
R75-2020-09-15-013 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL DE ROCHEFOLLE (86) (2 pages)	Page 59
R75-2020-09-18-007 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL DES LOGES (86) (3 pages)	Page 62
R75-2020-09-17-006 - Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - CONTIVAL Clement (86) (3 pages)	Page 66
R75-2020-09-21-008 - Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL DE LA CHAISE (86) (4 pages)	Page 70
R75-2020-09-07-014 - Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL DES ILES (86) (3 pages)	Page 75
MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de Bordeaux	
R75-2020-11-16-001 - Arrêté portant modification de la composition du conseil d'administration de la CARSAT Aquitaine (1 page)	Page 79
PREFECTURE DE LA GIRONDE	
R75-2020-11-09-011 - Arrêté du 9 novembre 2020 portant attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif - contingent régional - échelon BRONZE - promotion du 1er janvier 2021 (2 pages)	Page 81
RECTORAT DE BORDEAUX	
R75-2020-11-09-012 - Arrêté 20-1106 organisant l'accueil des usagers au sein de Kedge Business School de Talence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire (2 pages)	Page 84
R75-2020-11-09-013 - Arrêté 20-1118 organisant l'accueil des usagers au sein de Bordeaux INP pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire (10 pages)	Page 87
R75-2020-11-10-007 - Arrêté 20-1122 organisant l'accueil des usagers au sein de la CCI Nouvelle-Aquitaine pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire (2 pages)	Page 98
R75-2020-11-12-004 - Arrêté 20-1128 organisant l'accueil des usagers au sein de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire (2 pages)	Page 101
R75-2020-11-13-004 - Arrêté 20-1131 modificatif organisant l'accueil des usagers au sein de l'Université de Bordeaux pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire (16 pages)	Page 104
SGAR Nouvelle-Aquitaine	
R75-2020-11-12-003 - ARRÊTÉ du 12 novembre 2020 portant modification du conseil académique de l'Éducation nationale de l'Académie de Poitiers (4 pages)	Page 121

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION
DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

R75-2020-09-30-015

Arrêté en date du 30 septembre 2020 portant cession
d'autorisation de l'EHPAD «Les Tournesols» sis 32 Rue
Ludovic Goulier à Dangé-Saint-Romain, *Cession autorisation de l'EHPAD de Dangé Saint Romain au profit d'AUDACIA*
géré par le Centre
Communal d'Action Sociale de Dangé-Saint-Romain au
profit de l'association AUDACIA sise 6 place Sainte Croix
à Poitiers.



**Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du Conseil Départemental
de la Vienne**

ARRETE ARS/DGAS N° 2020-A-DGAS-DHV-SE-0171

du 30 SEP. 2020

portant cession d'autorisation de l'EHPAD « Les Tournesols » sis 32 Rue Ludovic Goulier à Dangé-Saint-Romain, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Dangé-Saint-Romain au profit de l'association AUDACIA sise 6 place Sainte Croix à Poitiers.

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de Directeur Général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine ;

VU le Schéma des Solidarités 2020-2024 adopté par délibération du Conseil Départemental de la Vienne le 20 décembre 2019 ;

VU le règlement départemental d'aide sociale de la Vienne ;

VU la décision du 4 juin 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du Président du Conseil Général de la Vienne n° 2008 DISS/SE-072 du 12 mars 2008 portant habilitation partielle de l'EHPAD « Les Tournesols » de Dangé-Saint-Romain à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement pour 4 places ;

VU l'arrêté conjoint du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine et du Président du Conseil Départemental de la Vienne n° 2017-A-DGAS-DHV-SE-0074 du 11 janvier 2018 actant le renouvellement d'autorisation de l'EHPAD « Les Tournesols » sis 32 rue Ludovic Goulier à Dangé-Saint-Romain (86220), géré par le « CCAS de Dangé-Saint-Romain » sis à Dangé-Saint-Romain (86220), pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 et fixant sa capacité à 34 lits

d'hébergement permanent dont 10 lits réservés aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées ;

VU la convention signée entre l'établissement et le Président du Conseil Départemental de la Vienne n° 2015-0003-DGAS en date du 5 janvier 2016 relative au renouvellement de l'habilitation partielle de l'EHPAD « Les Tournesols » de Dangé-Saint-Romain à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement ;

VU la 2^{ème} convention tripartite 2013-2018 signée le 19 septembre 2013 entre le Président du CCAS de Dangé-Saint-Romain, le Directeur Général de l'ARS et le Président du Conseil Départemental de la Vienne ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2019 programmant la signature d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens avec cet établissement en 2020 ;

VU les statuts de l'association AUDACIA du 23 avril 2018 ;

VU la présentation conjointe du CCAS de Dangé-Saint-Romain et d'AUDACIA du projet de transfert de gestion aux résidents, familles et salariés le 11 septembre 2019 et précisée en détail dans la lettre d'information conjointe d'octobre 2019 ;

VU la réunion du comité de pilotage du 15 octobre 2019 regroupant des représentants du personnel, des familles et du conseil de la vie sociale ;

VU la délibération n° 2020/03 du CCAS de Dangé-Saint-Romain du 10 mars 2020 autorisant les transferts d'autorisations de l'EHPAD « Les Tournesols » de Dangé-Saint-Romain à l'association AUDACIA ;

VU la délibération n° 2020/04 du CCAS de Dangé-Saint-Romain du 10 mars 2020 autorisant le Président du CCAS à signer le traité d'apport partiel d'actifs relatif au transfert d'activité et d'autorisations de l'EHPAD « Les Tournesols » de Dangé-Saint-Romain à l'association AUDACIA ;

VU le traité d'apport partiel d'actifs signé le 13 mars 2020 entre le Président du CCAS de Dangé-Saint-Romain et le Président de l'association AUDACIA et son avenant en date du 16 mai 2020 supprimant la rétroactivité de la date d'effet de l'apport et précisant des conditions suspensives à la réalisation du transfert ;

VU le procès verbal de consultation écrite de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2020 de l'association AUDACIA approuvant le traité d'apport partiel d'actifs entre le CCAS de Dangé-Saint-Romain et AUDACIA relatif au transfert de gestion de l'EHPAD « Les Tournesols » et de la Résidence Autonomie « Le Floréal » de Dangé-Saint-Romain ;

VU le dossier de demande du Directeur de l'association AUDACIA reçu par courriel le 28 avril 2020, relatif au transfert d'autorisation de l'EHPAD « Les Tournesols » de Dangé-Saint-Romain au profit de l'association AUDACIA ;

VU le dossier justificatif déposé le 6 mai 2020 et de sa complétude transmise le 10 juin 2020 par l'Association AUDACIA ;

CONSIDERANT que cette cession d'autorisation s'effectue sans surcoût budgétaire et dans la continuité du fonctionnement actuel des services ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional d'organisation médico-sociale et du Schéma Départemental des Solidarités 2020-2024 ;

CONSIDERANT qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional d'organisation médico-sociale et le Schéma Départemental des Solidarités 2020-2024 sur le secteur identifié du Département de la Vienne ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que le futur gestionnaire AUDACIA s'engage à respecter les dispositions de la convention pluriannuelle tripartite susvisée et à entrer dans la démarche de contractualisation CPOM avec l'ARS et le Département de la Vienne dans le courant de l'année 2020 par courrier du 11 juin 2020 ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation accordée le 11 janvier 2018 à l'EHPAD « Les Tournesols » de Dangé-Saint-Romain, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Dangé-Saint-Romain est cédée à l'Association AUDACIA – 6 place Sainte Croix à Poitiers avec effet à la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les conditions de l'habilitation partielle à l'aide sociale à l'hébergement fixées par arrêté et convention susvisées ne sont pas modifiées.

ARTICLE 3 : Cette cession d'autorisation ne modifie pas la durée d'autorisation de l'EHPAD « Les Tournesols » de Dangé-Saint-Romain fixée à 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD reste subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du Code de l'action sociale et des familles effectuée au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D. 312-205 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'EHPAD « Les Tournesols » de Dangé-Saint-Romain par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : Association AUDACIA – 6 Place Sainte-Croix – 86000 POITIERS

N° FINESS : 86 000 013 2

N° SIREN : 781 566 658

Code statut juridique : 60-Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique.

Entité établissement : EHPAD – LES TOURNESOLS

32 Rue Ludovic Goulier – 86220 Dangé-Saint-Romain

N° FINESS : 86 001 062 8

Code catégorie : 500 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Capacité : 34 lits

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil Personnes Agées	11	Hébergement complet Inter.	711	P.A. dépendantes	24
924	Accueil Personnes Agées	11	Hébergement complet Inter.	436	Alzheimer, maladies apparentées	10

Mode de Tarification : [45] ARS/PCD, Tarif partiel, habilité aide sociale sans PUI

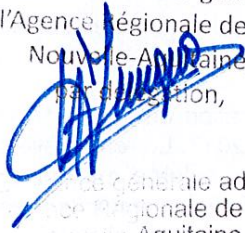
ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et au recueil des actes administratifs du Département de la Vienne.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application Télérecours citoyens est également possible en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Fait à Bordeaux, le 30 SEP, 2020

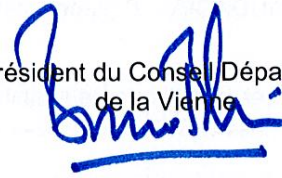
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,
par délégation,



Madame générale adjointe
de l'Agence régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Mme JUNQUA

Le Président du Conseil Départemental
de la Vienne



Bruno BELIN

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-11-09-014

Arrêté PH89 du 9 novembre 2020 portant modification des
coordonnées postales de l'officine "Pharmacie
GABAUDE-RESPLANDY" à MERIGNAC (33700)

Arrêté n° PH89 du 9 novembre 2020

**Portant modification des coordonnées
postales de l'officine « Pharmacie GABAUDE-
RESPLANDY » à MERIGNAC (33700)**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-9 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'article R 5125-11 du code de la santé publique portant sur la modification d'une adresse d'officine sans déplacement ;
- VU** la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 8 octobre 2020 publiée au recueil des actes administratifs le 9 octobre 2020 (N°75-2020-146) ;
- VU** la licence n°33#001121 délivrée par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et date du 11 janvier 2019 ;
- VU** le courriel en date du 30 octobre 2020 du Cabinet Extencia agissant pour le compte de la pharmacie GABAUDE-RESPLANDY demandant une modification de l'adresse postale de la pharmacie GABAUDE-RESPLANDY à MERIGNAC (33700) ;

CONSIDERANT l'attestation en date du 3 juin 2020 de la Mairie de MERIGNAC attestant de la nouvelle adresse au 6 rue Beaumarchais à MERIGNAC (33700) ;

CONSIDERANT que l'adresse exacte de l'officine est désormais **6 rue Beaumarchais à MERIGNAC (33700)** au lieu de Avenue de l'Yser, rue Beaumarchais, rue de la Vieille Eglise – Ilot 2 Zac Centre-Ville à MERIGNAC (33700) ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine accordé le 11 janvier 2019 est modifié comme suit :

La SELARL PHARMACIE GABAUDE-RESPLANDY dont les gérants sont Monsieur François RESPLANDY et Monsieur Stéphane GABAUDE et l'EURL PHARMACIE PAQUIER dont la gérante est Madame Catherine PAQUIER sont autorisées à regrouper les officines de pharmacie dont ils sont titulaires vers un nouveau local sis 6 rue Beaumarchais à MERIGNAC (33700) ;

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télérecours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine

Par délégation,

La Directrice adjointe,
Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire,

Karine Trouvain

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-11-10-008

Arrêté PH90 du 10 novembre 2020 portant modification
des coordonnées postales de l'officine "Pharmacie
SONET" à DURAS (47120)

Arrêté n° PH90 du 10 novembre 2020

**Portant modification des coordonnées
postales de l'officine « Pharmacie SONET » à
DURAS (47120)**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-9 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'article R 5125-11 du code de la santé publique portant sur la modification d'une adresse d'officine sans déplacement ;
- VU** la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 8 octobre 2020 publiée au recueil des actes administratifs le 9 octobre 2020 (N°75-2020-146) ;
- VU** la licence n°47#000609 délivrée par la Préfecture du Lot et Garonne en date du 29 mars 1943 ;
- VU** le courriel en date du 3 novembre 2020 du Cabinet Legisphère Avocats agissant pour le compte de la pharmacie SONET demandant une modification de l'adresse postale de la pharmacie SONET à DURAS (47120) ;

CONSIDERANT le certificat de numérotage en date du 30 octobre 2020 de la Mairie de DURAS attestant de la nouvelle adresse au 6 place Jean Bousquet à DURAS (47120) ;

CONSIDERANT que l'adresse exacte de l'officine est désormais **6 place Jean Bousquet à DURAS (47120)** au lieu de Place du Château à DURAS (47120) ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral accordé le 29 mars 1943 est modifié comme suit :

Monsieur Philippe SONET, titulaire de l'officine « Pharmacie SONET », est autorisé à exploiter l'officine de pharmacie au 6 place Jean Bousquet à DURAS (47120) ;

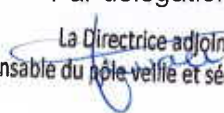
Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télérecours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine

Par délégation,


La Directrice adjointe,
Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire,

Karine Trouvain

DIRECCTE Nouvelle Aquitaine

R75-2020-11-05-016

Arrêté n° 2020-053 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE,
directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail
et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine
(DIRECCTE)
portant subdélégation de signature en matière
d'administration générale
aux agents de l'unité régionale et des unités
départementales



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de la concurrence,
de la consommation, du travail et
de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

**Arrêté n° 2020-053 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale
aux agents de l'unité régionale et des unités départementales**

VU le code de commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitat, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne Buccio, en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

Immeuble le Prisme – 19, rue Marguerite Crauste - 33 074 BORDEAUX CEDEX –
www.nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr
www.travail-emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

VU l'arrêté interministériel du 26 juillet 2019 portant nomination de M. Pascal Appréderisse en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 août 2019 de Madame Fabienne Buccio, Préfète de région, donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Pascal Appréderisse, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article premier : En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal Appréderisse, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée à Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :

Unité régionale

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe

Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Colin Ducrotoy, ingénieur des mines

Monsieur Hakim Fakheth, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'Etat

Madame Sandrine Sorel, conseillère d'administration

Madame Christiane Ducouret, inspectrice du travail

Monsieur Arnaud Laguzet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur Damien Jourdes, directeur adjoint du travail

Madame Laurence Bernet, contractuelle de niveau 2

Madame Delphine Laborde-Laulhé, conseillère d'administration

- Compétences sur le champ du contrôle de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du fonds social européen

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail

Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe

- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :
Monsieur Yves Deroche, directeur du travail

- Compétences sur le champ de la concurrence et de la consommation

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2ème classe CCRF

Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 2ème classe CCRF

Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines

Madame Delphine Laborde-Laulhé, conseillère d'administration

Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'Etat

Unités départementales

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises
- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Unité départementale de la Dordogne

Madame Marie Duporge-Habbouche, directrice du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Duporge-Habbouche, directrice du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Claire Chaban-Perrier, directrice adjointe du travail

Madame Amélia Chabbert, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Gironde

Madame Elisabeth Franco-Millet, directrice du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth Franco-Millet, directrice du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Landes

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Aude Aeby, directrice adjointe du travail

Madame Héloïse Claudel, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Madame Monique Guillemot-Riou, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique Guillemot-Riou, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Immeuble le Prisme – 19, rue Marguerite Crauste - 33 074 BORDEAUX CEDEX –
www.nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr
www.travail-emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

Madame Marie-Claude Régal, attachée principale d'administration de l'Etat
Madame Céline Burret, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Corrèze

Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Creuse

Madame Marilyne Martinez, directrice du travail, assurant l'intérim de directeur de l'unité départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marilyne Martinez, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Joseph Luciani, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Isabelle Laforest, attachée d'administration de l'Etat.

Unité départementale de la Haute-Vienne

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe, délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Charente

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

Madame Catherine Marin, attachée principale d'administration de l'Etat

Madame Florence Magnant, attachée d'administration de l'Etat

Monsieur Laurent Linke, attaché d'administration de l'Etat

Unité départementale de la Charente-Maritime

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail, délégation de signature est donnée à :

Madame Elisa Baillon, directrice adjointe du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

Monsieur William Vitek, directeur adjoint du travail

Unité départementale des Deux-Sèvres

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

Monsieur Jérôme Jeanjean, attaché d'administration de l'Etat

Unité départementale de la Vienne

Madame Agnès Mottet, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Agnès Mottet, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

Monsieur Charlie Grignon, directeur adjoint du travail

Monsieur Philippe Piot, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Eve-Iris Limon, attachée d'administration de l'Etat

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions :

- toutes décisions, instructions et correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous son autorité, tant en ce qu'ils concernent la gestion des moyens en personnels, que ceux ayant trait aux moyens matériels, mobiliers et immobiliers.
- les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat.

Secrétariat général

Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe
Monsieur Didier Chassaing, directeur adjoint du travail
Madame Delphine Laborde-Laulhé, conseillère d'administration
Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'Etat

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF
Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'Etat
Monsieur Stéphane Lapeyre, attaché principal d'administration de l'Etat

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'Etat, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Christophe Lebreil, contrôleur du travail hors classe pour les actes relatifs aux moyens matériels, mobiliers et immobiliers de l'antenne régionale de Limoges.

En cas d'absence ou d'empêchement de Delphine Laborde-Laulhé, conseillère d'administration, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Béatrice Cadrieu, attachée principale d'administration de l'Etat, pour les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'antenne régionale de Poitiers

Unité départementale de la Dordogne

Madame Marie Duporge-Habbouche, directrice du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Duporge-Habbouche, directrice du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Claire Chaban-Perrier, directrice adjointe du travail
Madame Amélia Chabbert, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Gironde

Madame Elisabeth Franco-Millet, directrice du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth Franco-Millet, directrice du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail
Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail
Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Landes

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat
Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Aude Aeby, directrice adjointe du travail

Madame Héloïse Claudel, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Madame Monique Guillemot-Riou, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique Guillemot-Riou, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régal, attachée principale d'administration de l'Etat

Madame Céline Burret, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Corrèze

Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Creuse

Madame Marilyne Martinez, directrice du travail, assurant l'intérim de directeur de l'unité départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marilyne Martinez, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Joseph Luciani, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Isabelle Laforest, attachée d'administration de l'Etat.

Unité départementale de la Haute-Vienne

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe, délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Charente

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

Madame Catherine Marin, attachée principale d'administration de l'Etat

Madame Florence Magnant, attachée d'administration de l'Etat

Monsieur Laurent Linke, attaché d'administration de l'Etat

Unité départementale de la Charente-Maritime

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail, délégation de signature est donnée à :

Madame Elisa Baillon, directrice adjointe du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

Monsieur William Vitek, directeur adjoint du travail

Unité départementale des Deux-Sèvres

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail
Monsieur Jérôme Jeanjean, attaché d'administration de l'Etat

Unité départementale de la Vienne

Madame Agnès Mottet, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Agnès Mottet, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

Monsieur Charlie Grignon, directeur adjoint du travail

Monsieur Philippe Piot, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Eve-Iris Limon, attachée d'administration de l'Etat

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux agents, ci-après, en qualité de supérieur hiérarchique à l'effet de valider les ordres de mission et les états frais de déplacement des agents placés sous leur autorité.

Cabinet

Pascal Chaussée

Secrétariat général

Florence Bayon, Steeve Boscardin, Didier Chassaing, Stéphane Decarme, Béatrice Cadrieu, Stéphane Chapuzet, Bernard Dovergne, Yasmina Lahlou, Stéphane Lapeyre, Christophe Lebreil, Delphine Laborde-Laulhé, Arnaud Piotte.

Pôle Entreprises Emploi Economie

Laurence Bernet, Johann Compain, Colin Ducrotoy, Hakim Fakheth, Brigitte Gervais, Eric Labadie, Arnaud Laguzet, David Lebrun, Yann Lindrec, Nicolas Mornet, Sophie Normand, Cédric Porta-Bonete, Sandrine Sorel, Damien Jourdes.

Pôle Travail

Sébastien Agius, Dominique Collard, Stéphane Coro, Yves Deroche, Pierre Fabre, François Fumeron, Damien Jourdes, Béatrice Kissien-Schmit, Laure Medjani, Christophe Ortega, Patrice Pouzet.

Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie

Nicolas Bordenave, Bertrand Bouquillon, Bruno Durand, Nicolas Forest, Jean-Luc Holubeik, Thomas Lecroart, Eric Lefèvre, Ronan Perrotte, Héléne Santi.

Unité départementale de la Charente

Béatrice Jacob, Jean-Michel Louineau, Pascale Roussely-Lafourcade.

Unité départementale de la Charente-Maritime

Elisa Baillon, Thomas Ducrot, Martine Turpeau, William Vitek.

Unité départementale de la Corrèze

Christian Desfontaines, Jean-Paul Legros, Agnès Mallet.

Unité départementale de la Creuse

Marilyne Martinez, Joseph Luciani.

Unité départementale de la Dordogne

Marie-claire Chaban-Perrier, Amélia Chabbert, Marie Duporge-Habbouche.

Unité départementale de la Gironde

Philippe Aurillac, Vincent Clinchamps, Corinne Coulon, Sylvie Dubo, Elisabeth Franco-Millet, Fabien Grandjean, Emmanuel Lagleyse, Anne Ramat, Sébastien Rodeghiero.

Unité départementale des Landes

Florence Gamaleya, Patrick Lasserre Cathala, Valérie Lemaire.

Immeuble le Prisme – 19, rue Marguerite Crauste - 33 074 BORDEAUX CEDEX –
www.nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr
www.travail-emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Marie-Aude Aeby, Héloïse Claudel, Frédérique Henrion.

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Céline Burret, Hélène Dupont, Monique Guillemot-Riou, Marianne Planques-Galoger, Marie-Claude Régal.

Unité départementale des Deux-Sèvres

Frédéric Grégoire, Marc Dufau, Jérôme Jeanjean, François Mistrot.

Unité départementale de la Vienne

Charlie Grignon, Eve-Iris Limon, Guillaume Nicolas, Agnès Mottet, Philippe Piot.

Unité départementale de la Haute-Vienne

Christophe Chaumont, Nathalie Duval, Nathalie Roudier.

Article 5 : Dans le cadre de la subdélégation visée à l'article 2 demeurent soumis à la signature de la préfète de région :

- les actes à portée réglementaire,
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents
- les conventions de financement et actes d'attribution de subventions engageant financièrement l'Etat au-delà de 150 000 €, quel qu'en soit le bénéficiaire,
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
- les réponses aux recours administratifs,
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

Demeurent également réservés à la signature de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, les marchés publics dont le montant est supérieur à 144 000 € HT pour les marchés publics de fournitures ou services et à 500 000 € HT en ce qui concerne les marchés publics de travaux.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Appréderisse, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, habilitation est donnée pour présenter les observations orales de l'Etat devant les juridictions administratives et judiciaires à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'Etat à :

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines
Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'État hors classe
Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe
Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe,
Madame Laurence Bernet, contractuelle de catégorie A
Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail
Monsieur Olivier Escots, inspecteur du travail
Madame Elodie Glandier, attachée principale d'administration de l'État
Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'État
Monsieur Hakim Fakheth, attaché principal d'administration de l'État
Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2ème classe CCRF
Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Monsieur Nicolas Bordenave, inspecteur principal CCRF
Monsieur Ronan Perrotte, inspecteur principal CCRF
Madame Claire Thebault, inspectrice CCRF
Madame Anne Martinache, inspectrice CCRF
Madame Delphine Ruel, inspectrice CCRF
Monsieur Jean-Philippe Dugas, inspecteur CCRF
Madame Marie-Christine Le-Capitaine, inspectrice experte CCRF
Monsieur Jérôme Chatellier, inspecteur CCRF

Immeuble le Prisme – 19, rue Marguerite Crauste - 33 074 BORDEAUX CEDEX –
www.nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr
www.travail-emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

Monsieur Donatien Folliot, inspecteur CCRF
Monsieur Nicolas Meteyer, inspecteur CCRF
Monsieur Laurent Soubielle, inspecteur expert CCRF
Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF
Madame Marie Duporge-Habbouche, directrice du travail hors classe, Unité départementale de la Dordogne
Madame Elisabeth Franco-Millet, directrice du travail hors classe, Unité départementale de la Gironde
Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, Unité départementale des Landes
Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'État hors classe, Unité départementale de Lot-et-Garonne
Madame Monique Guillemot-Riou, directrice du travail, Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques
Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail, Unité départementale de la Corrèze
Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, Unité départementale de la Charente
Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail, Unité départementale de la Charente-Maritime
Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe, Unité départementale des Deux-Sèvres
Madame Agnès Mottet, directrice du travail, Unité départementale de la Vienne
Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe, Unité départementale de la Haute-Vienne
Madame Marilyne Martinez, directrice du travail, Unité départementale de la Creuse
Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe
Monsieur William Vitek, directeur adjoint du travail

Article 7 : La secrétaire générale de la DIRECCTE, les chefs de pôle et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 5 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,



Pascal APPREDERISSE

DIRECCTE Nouvelle Aquitaine

R75-2020-11-05-017

Arrêté n° 2020-054 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE,
directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail
et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine
(DIRECCTE)
portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire
aux agents de l'unité régionale et des unités
départementales



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de la concurrence,
de la consommation, du travail et
de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine**

**Arrêté n° 2020-054 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
aux agents de l'unité régionale et des unités départementales**

VU le code de la commande publique ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu définitif de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne Buccio, en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'arrêté interministériel du 26 juillet 2019 portant nomination de M. Pascal Appréderisse en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2020 de Madame Fabienne Buccio, Préfète de région, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Pascal Appréderisse, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article premier : En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal Appréderisse, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée à Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Section 1 – Subdélégation de signature aux agents de l'unité régionale

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Patrick Aussel, ingénieur général des mines, à l'effet de recevoir les crédits des programmes suivants :

102 : Accès et retour à l'emploi

103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

La présente délégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation est donnée à :

Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe

Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'État

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à M. Patrick Aussel, ingénieur général des mines, à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 8 et 9, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants:

102 : Accès et retour à l'emploi

103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

134 : Développement des entreprises et régulations

155: Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail pour les crédits relevant de l'assistance technique « fonds social européen »

159 : Expertise, information géographique et météorologie

787 : Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

790 : Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales.

Ainsi que les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes du fonds social européen (FSE).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe

Monsieur Colin Ducrotoy, ingénieur des mines

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Madame Sandrine Sorel, conseillère d'administration

Monsieur Hakim Fakheth, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'Etat

Madame Christiane Ducouret, inspectrice du travail

Monsieur Arnaud Laguzet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'État

Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État sur les BOP 102, 103 et 159

Madame Delphine Laborde-Laulhé, conseillère d'administration

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 8 et 9, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants:

111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Yves Deroche, directeur du travail

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 8 et 9, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants:

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail dont l'assistance technique FSE

354 : Administration territoriale de l'Etat

723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat

134 : Développement des entreprises et régulations (CCRF)

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF

Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Stéphane Lapeyre, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur Didier Chassaing, directeur adjoint du travail

Madame Delphine Laborde-Laulhé, conseillère d'administration

Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Béatrice Cadrieu, attachée principale d'administration de l'Etat, pour les actes relatifs à la paye

Monsieur Mickael Rodriguez, contrôleur du travail

Article 6 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 8 et 9, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants:

134 : Développement des entreprises et régulations (CCRF)

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère de l'économie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF

Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF

Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Section 2 – Subdélégation de signature aux agents des unités départementales

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée aux responsables d'unité départementale à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 8 et 9, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants:

- 102 : Accès et retour à l'emploi
- 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- 111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail
- 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère du travail
- 159 : Expertise, information géographique et météorologie
- 354 : Administration territoriale de l'Etat. Cette subdélégation porte sur la validation des ordres de mission et des frais de déplacement.

Unité départementale de la Dordogne

Madame Marie Duporge-Habbouche, directrice du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Duporge-Habbouche, directrice du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Claire Chaban-Perrier, directrice adjointe du travail

Madame Amélia Chabbert, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Gironde

Madame Elisabeth Franco-Millet, directrice du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth Franco-Millet, directrice du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Landes

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Aude Aeby, directrice adjointe du travail

Madame Héloïse Claudel, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Madame Monique Guillemot-Riou, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique Guillemot-Riou, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régal, attachée principale d'administration de l'Etat

Madame Céline Burret, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Corrèze

Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Creuse

Madame Marilynne Martinez, directrice du travail, assurant l'intérim de directeur de l'unité départementale
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marilynne Martinez, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Joseph Luciani, attaché d'administration de l'Etat hors classe
Madame Isabelle Laforest, attachée d'administration de l'Etat.

Unité départementale de la Haute-Vienne

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe, délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail
Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Charente

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe
Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail
Madame Catherine Marin, attachée principale d'administration de l'Etat
Madame Florence Magnant, attachée d'administration de l'Etat
Monsieur Laurent Linke, attaché d'administration de l'Etat

Unité départementale de la Charente-Maritime

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail, délégation de signature est donnée à :

Madame Elisa Baillon, directrice adjointe du travail
Madame Martine Turpeau, directrice du travail
Monsieur William Vitek, directeur adjoint du travail

Unité départementale des Deux-Sèvres

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail
Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail
Monsieur Jérôme Jeanjean, attaché d'administration de l'Etat

Unité départementale de la Vienne

Madame Agnès Mottet, directrice du travail
En cas d'absence ou d'empêchement Madame Agnès Mottet, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail
Monsieur Charlie Grignon, directeur adjoint du travail
Monsieur Philippe Piot, attaché principal d'administration de l'Etat
Madame Eve-Iris Limon, attachée d'administration de l'Etat

Section 3 – Dispositions diverses

Article 8 : Marchés publics

Subdélégation de signature est donnée à Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe, en ce qui concerne les marchés supérieurs à 40 000 € HT pour tous les actes et décisions dévolus au pouvoir adjudicateur par les textes sur le code des marchés publics, l'ordonnance relative aux marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des budgets opérationnels de programmes précités. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yasmina Lahlou, subdélégation est donnée à Monsieur Stéphane Chapuzet.

Subdélégation de signature est donnée, sous la forme d'une habilitation, à utiliser l'outil « PLACE » pour les marchés de la DIRECCTE à :

Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'Etat
Madame Marie-Claire Lamoureux, secrétaire administrative de classe exceptionnelle
Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF
Monsieur Stéphane Lapeyre, attaché principal d'administration de l'Etat

Article 9 : Demeurent réservés à la signature de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de passer outre l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'Etat sauf délégation expresse consentie en la matière par un autre chef de service de l'Etat.

Article 10 : Subdélégation est donnée dans l'application Chorus pour les rôles de :

1/ responsable de BOP (RBOP) sur les BOP suivants :

- 102 : Accès et retour à l'emploi
- 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- 159 : Expertise, information géographique et météorologie

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF
Madame Pascale Dussauze, adjoint administratif principal 1ère classe
Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat
Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat

2/ pilote des crédits de paiement des BOP suivants :

- 102 : Accès et retour à l'emploi
- 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- 159 : Expertise, information géographique et météorologie

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF
Madame Pascale Dussauze, adjoint administratif principal 1ère classe
Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat
Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat

- 111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail
- 134 : Développement des entreprises et régulations
- 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail, y compris pour les crédits relevant du programme technique « fonds social européen »
- 790 : Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement
- 354 : Administration territoriale de l'Etat
- 723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF
Madame Pascale Dussauze, adjoint administratif principal 1ère classe

Article 11 : Validation des actes d'ordonnancement secondaire dans Chorus
Subdélégation pour valider dans l'application CHORUS les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses portées par les BOP visés aux articles précédents est donnée à :

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF
Madame Brigitte Lagarde, adjoint administratif 1ère classe
Madame Pascale Dussauze, adjoint administratif principal 1ère classe
Madame Michèle Dascalescu, agent contractuel de 3ème catégorie
Madame Aurélie Bappel, adjoint administratif principal 2ème classe
Monsieur Stéphane Decarme, agent technique principal 2ème classe
Madame Géraldine de Giacconi, secrétaire administrative de classe normale

Article 12 : Validation des ordres de mission dans Chorus DT
Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans Chorus DT en qualité de service gestionnaire dans le périmètre des attributions de l'entité à :

Unité régionale et Unité départementale de la Gironde
Chapuzet Stéphane, Decarme Stéphane, Géraldine de Giacconi

Unité départementale de la Dordogne
Bouillère Martine, Simonet Edith

Unité départementale des Landes
Dubaille Georgette, Dupin Martine

Unité départementale de Lot-et-Garonne
Bernard Laurence, Pouillange Monique

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques
Fatmi Badra, Gasser Philippe

Antenne régionale de Limoges
Lebreil Christophe, Nicot Sylvie, Guy-Bourrigault Thomas

Antenne régionale de Poitiers
Rodriguez Mickael

Unité départementale de la Charente
Morange Sylvie, Poupin Josette

Unité départementale de la Charente-Maritime
Bonneau Christelle, Degat Catherine, Laborderie Fabienne, Roger Mélanie

Unité départementale des Deux-Sèvres
Bridoux Claudie, Grondin Lynda

Unité départementale de la Vienne
Boulay Elodie, Cabale Danièle, Agnès Mottet

Article 13 : Validation des états de frais dans Chorus DT
Subdélégation est donnée pour valider les états de frais dans Chorus DT en qualité de gestionnaire valideur dans le périmètre des attributions de l'entité aux agents suivants :

Unité régionale et Unité départementale de la Gironde
Chapuzet Stéphane, Decarme Stéphane, Géraldine de Giacconi

Unité départementale de la Dordogne
Bouillère Martine, Simonet Edith

Unité départementale des Landes
Dubaille Georgette, Dupin Martine

Unité départementale de Lot-et-Garonne
Bernard Laurence, Pouillange Monique

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques
Fatmi Badra, Gasser Philippe

Antenne régionale de Limoges
Lebreil Christophe

Antenne régionale de Poitiers
Rodriguez Mickael

Article 14 : Validation des opérations d'inventaire
Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'inventaire régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire physique, à :

Monsieur Stéphane Lapeyre, attaché principal d'administration de l'Etat

Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable de rattachement régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire comptable, à :

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF

Article 15 : Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des agents ayant reçu subdélégation de signature sont adressés au comptable assignataire de la Vienne.

Article 16 : La secrétaire générale de la DIRECCTE, les chefs de pôle et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 5 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,



Pascal APPREDERISSE

Immeuble le Prisme – 19, rue Marguerite Crauste - 33 074 BORDEAUX CEDEX –
www.nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr
www.travail-emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

DIRECCTE Nouvelle Aquitaine

R75-2020-11-05-018

Décision n° 2020-051 de Monsieur Pascal

APPRÉDERISSE, directeur régional

des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail

et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

(DIRECCTE

portant délégation de signature relative aux pouvoirs
propres du DIRECCTE

en matière d'emploi aux directeurs et aux agents des unités
départementales



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises
de la concurrence de la consommation
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

**Décision n° 2020-051 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE
portant délégation de signature relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE
en matière d'emploi aux directeurs et aux agents des unités départementales**

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2013-1172 du 18 décembre 2013 relatif aux délégations de signature des directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 juillet 2019 portant nomination de M. Pascal APPRÉDERISSE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Article 1 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine donne délégation aux directeurs et aux agents des unités départementales de la DIRECCTE suivants :

Unité départementale de la Dordogne

Madame Marie Duporge-Habbouche, directrice du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Duporge-Habbouche, directrice du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Claire Chaban-Perrier, directrice adjointe du travail

Madame Amélia Chabbert, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Gironde

Madame Elisabeth Franco-Millet, directrice du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth Franco-Millet, directrice du travail hors classe, délégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

1

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Landes

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, délégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe, délégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Aude Aeby, directrice adjointe du travail

Madame Héloïse Claudel, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Madame Monique Guillemot-Riou, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique Guillemot-Riou, directrice du travail, délégation de signature est donnée à :

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régal, attachée principale d'administration de l'Etat

Madame Céline Burret, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Corrèze

Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail, délégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Creuse

Madame Marilyne Martinez, directrice du travail, assurant l'intérim de directeur de l'unité départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marilyne Martinez, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Joseph Luciani, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Isabelle Laforest, attachée d'administration de l'Etat.

Unité départementale de la Haute-Vienne

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe, délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Charente

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

Madame Catherine Marin, attachée principale d'administration de l'Etat

Madame Florence Magnant, attachée d'administration de l'Etat

Monsieur Laurent Linke, attaché d'administration de l'Etat

Unité départementale de la Charente-Maritime

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail, délégation de signature est donnée à :

Madame Elisa Baillon, directrice adjointe du travail

Monsieur William Vitek, directeur adjoint du travail

Unité départementale des Deux-Sèvres

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe
délégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Vienne

Madame Agnès Mottet, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès Mottet, directrice du travail délégation de
signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

Monsieur Charlie Grignon, directeur adjoint du travail

Monsieur Philippe Piot, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Eve-Iris Limon, attachée d'administration de l'Etat

pour signer, en son nom, tous les actes et décisions se rapportant aux matières ci-dessous mentionnées
et conformément aux mentions suivantes :

ARTICLES DU CODE DU TRAVAIL ET AUTRES CODES	MESURES
Licenciements pour motif économique hors plans de sauvegarde de l'emploi	
L. 1233-53, L. 1233-56 et D. 1233-11	Avis sur une irrégularité et observations sur les mesures sociales
R. 241-24 du code de l'action sociale et des familles	Proposition de désignation de deux représentants des organisations syndicales à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
Rémunération mensuelle minimale	
L. 3232-9 et R. 3232-6	Allocation complémentaire : proposition au Préfet de versement direct aux salariés de la part de l'Etat
Emploi des travailleurs handicapés	
R. 241-24 du code de l'action sociale et des familles	Proposition de désignation de deux représentants des organisations syndicales à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
Indemnisation des travailleurs involontairement privés d'emploi	
R. 5422-3	Détermination du salaire de référence pour les salariés privés d'emploi qui ont été occupés dans un établissement de la Communauté Européenne
Contrats de professionnalisation	
L. 6325-22 et R. 6325-20	Contrat de professionnalisation : retrait du bénéfice de l'exonération de cotisations sociales
Titres professionnels délivrés par le ministère de l'emploi	
R. 338-6 du code de l'éducation	
R. 338-7 du code de l'éducation	Délivrance du titre professionnel, des certificats de compétences professionnelles qui le composent et des certificats complémentaires qui s'y rapportent
Rupture conventionnelle collective	
R. 1237-6, R. 1237-6-1 et D. 1237-7 à D. 1237-12	Validation et suivi de de la mise en œuvre de

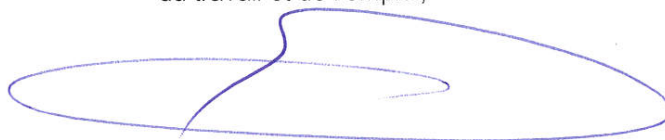
3

	l'accord portant rupture conventionnelle collective
Expertise pour le licenciement de dix salariés ou plus dans une même période de trente jours	
R. 1233-3-3	Décision relative aux contestations présentées par l'employeur ou le comité social économique

Article 2 : La secrétaire générale de la DIRECCTE et les directeurs d'unité départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 5 novembre 2020

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,



Pascal APPREDERISSE

DIRECCTE Nouvelle Aquitaine

R75-2020-11-05-019

Décision n° 2020-052 de Monsieur Pascal

APPRÉDERISSE, directeur régional

des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail

et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

(DIRECCTE)

portant délégation de signature en matière de plan de
sauvegarde de l'emploi

aux agents de l'unité régionale et des unités
départementales



**Décision n° 2020-052 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)
portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi
aux agents de l'unité régionale et des unités départementales**

Vu le code du travail, notamment ses articles L 1233-57 à L 1233-57-8,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté interministériel du 26 juillet 2019 portant nomination de M. Pascal APPRÉDERISSE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine ;

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, délégation de signature est donnée pour tous les actes, avis, observations, propositions préparatoires aux décisions de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que les décisions d'injonction et les décisions de validation et d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, telles que mentionnées aux articles L 1233-57-1 à L 1233-57-8 du code du travail à :

Unité régionale

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Unités départementales

Unité départementale de la Dordogne

Madame Marie Duporge-Habbouche, directrice du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Duporge-Habbouche, directrice du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Claire Chaban-Perrier, directrice adjointe du travail

Madame Amélia Chabbert, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Gironde

Madame Elisabeth Franco-Millet, directrice du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth Franco-Millet, directrice du travail hors classe, délégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail
Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail
Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Landes

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, délégation de signature est donnée à :
Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe, délégation de signature est donnée à :
Madame Marie-Aude Aeby, directrice adjointe du travail
Madame Héloïse Claudel, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Madame Monique Guillemot-Riou, directrice du travail,
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique Guillemot-Riou, directrice du travail, délégation de signature est donnée à :
Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail
Madame Céline Burret, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Corrèze

Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail,
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail, délégation de signature est donnée à :
Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe
Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail
Madame Marie-Claire Chaban, inspectrice du travail

Unité départementale de la Creuse

Madame Marilynne Martinez, directrice du travail, assurant l'intérim de directeur de l'unité départementale
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marilynne Martinez, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :
Monsieur Joseph Luciani, attaché d'administration de l'Etat hors classe
Madame Isabelle Laforest, attachée d'administration de l'Etat.

Unité départementale de la Haute-Vienne

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe,
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe, délégation de signature est donnée à :
Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Charente

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, délégation de signature est donnée à :
Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe
Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail
Madame Catherine Marin, attachée principale d'administration de l'Etat
Madame Florence Magnant, attachée d'administration de l'Etat
Monsieur Laurent Linke, attaché d'administration de l'Etat

Unité départementale de la Charente-Maritime

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail, délégation de signature est donnée à :

Madame Elisa Baillon, directrice adjointe du travail

Monsieur William Vitek, directeur adjoint du travail

Unité départementale des Deux-Sèvres

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe délégation de signature est donnée dans l'ordre suivant :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Vienne

Madame Agnès Mottet, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès Mottet, directrice du travail, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

Monsieur Charlie Grignon, directeur adjoint du travail

Monsieur Philippe Piot, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Eve-Iris Limon, attachée d'administration de l'Etat

Article 2 : La secrétaire générale de la DIRECCTE et les directeurs d'unité départementale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 5 novembre 2020

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,



Pascal APPREDERISSE

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-14-007

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - CAFE Magalie (64)



Dossier n°2020-158

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Aquitaine,

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 05 juin 2020) présentée par Madame CABE Magalie dont le siège d'exploitation est situé à Espoey, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 20 ha 35 appartenant à l'Indivision ROCHE NAUDE et l'Indivision PELISSIE, sis sur la commune de Espoey,

CONSIDÉRANT l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques au plus tard le 24 septembre 2020,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Madame CABE Magalie, dont le siège d'exploitation est située à Espoey (64420), est autorisée à exploiter 20 ha 35 de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Indivision ROCHE NAUDE, Indivision PELISSIE	Espoey	F 297, 298, 820, ZC 16, 61, 62, 63, 64, ZE 18

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet des Pyrénées-Atlantiques et le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 14 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-08-033

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au
titre du contrôle des structures - CARRERE Jean Philippe
(64)



Dossier n° 2020-135

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Aquitaine,

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 18 mai 2020) présentée par Monsieur CARRERE Jean-Philippe dont le siège d'exploitation est situé à Ogenne Campmort, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 6 ha 13 appartenant à Monsieur MOUSQUES Jean-Baptiste, sis sur la commune de Ogenne Campmort,

CONSIDÉRANT que sur ces 6 ha 13, une demande concurrente sur 6 ha 13 a été déposée par le GAEC DU SALOIR en date du 18 février 2020 en vue de son agrandissement ;

CONSIDÉRANT que le SDREA précise dans son article 3 les rangs de priorité au regard desquelles les demandes concurrentes sont étudiées,

CONSIDÉRANT qu'avec 48,72 ha SAUR par actif après reprise, la demande de Monsieur CARRERE Jean-Philippe relève du rang de priorité N° 4 du SDREA, « Agrandissement d'une exploitation ne répondant pas à la situation d'agrandissement ou de concentration d'exploitation excessifs, telle que définie à l'article 5 du présent arrêté »,

CONSIDÉRANT qu'avec 32,37 ha SAUR par actif après reprise, la demande du GAEC DU SALOIR relève du rang de priorité N° 4 du SDREA, « Agrandissement d'une exploitation ne répondant pas à la situation d'agrandissement ou de concentration d'exploitation excessifs, telle que définie à l'article 5 du présent arrêté »,

CONSIDÉRANT que dans le cas de priorité équivalente, le SDREA précise dans son article 5 les critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental des demandes dont l'appréciation est réalisée à travers la grille de pondération de l'article 5 affectant des points à chaque demande constituant une note,

CONSIDÉRANT que les caractéristiques de la demande de Monsieur CARRERE Jean-Philippe induisent l'attribution de 52 points, au titre des critères suivants : le revenu agricole déclaré (entre 15000-20000 euros), la garantie des risques par rapport à ses productions, au moins une production sous signe de qualité, le nombre de productions conduites sur l'exploitation, économie d'énergie et participation à la lutte contre les GES, l'adhésion à une CUMA, le statut d'agriculteur à titre principal, le nombre de chef d'exploitation (1), au moins une parcelle contiguë ou à proximité immédiate d'une parcelle de l'exploitation,

CONSIDÉRANT que les caractéristiques de la demande du GAEC DU SALOIR induisent l'attribution de 37 points, au titre des critères suivants : le revenu agricole déclaré (supérieur à 30 000 euros), l'assurance « remplacement », le nombre de productions conduites sur l'exploitation, la certification environnementale de l'exploitation, économie d'énergie et participation à la lutte contre les GES, le statut d'agriculteur à titre principal, le nombre de salariés (de 1 à 5 Équivalent Temps Plein), le nombre de chefs d'exploitation (2 associés exploitants), au moins une parcelle contiguë ou à proximité immédiate d'une parcelle de l'exploitation,

CONSIDÉRANT que les demandes de Monsieur CARRERE Jean-Philippe et du GAEC DU SALOIR présentent un écart de note supérieur à 10 points,

CONSIDÉRANT que le SDREA précise dans son article 3 que lorsque l'écart de points obtenu par des candidats concurrents est strictement supérieur à 10, l'autorisation est accordée uniquement à la demande ayant obtenu la note la plus élevée,

CONSIDÉRANT que la demande de Monsieur CARRERE Jean-Philippe présente la note la plus élevée et est donc plus prioritaire,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Monsieur CARRERE Jean-Philippe, dont le siège d'exploitation est située à Ogenne Camptort (64190), est autorisé à exploiter une superficie de 6 ha 13 de terres pour la parcelle suivante :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Monsieur MOUSQUES Jean-Baptiste	Ogenne Camptort	AM 46, 50, 54, 59, 62, 128, 129

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet des Pyrénées-Atlantiques et le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 08 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjoite au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-14-008

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au
titre du contrôle des structures - CAZEMAJOR Jean
Francois (64)



Dossier n°2020-150

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Aquitaine,

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 03 juin 2020) présentée par Monsieur CAZEMAJOR Jean-François dont le siège d'exploitation est situé à Ledeux, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 2 ha 88 appartenant à Monsieur CAZEMAJOR Jean-François, sis sur la commune de Ledeux,

CONSIDÉRANT l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques au plus tard le 24 septembre 2020,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Monsieur CAZEMAJOR Jean-François, dont le siège d'exploitation est située à Ledeux (64400), est autorisé à exploiter 2 ha 88 de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Monsieur CAZEMAJOR Jean-François	Ledeux	B 340, 353, 354, 547, 548, 566, 591, 592, 593, 614, 616, 652, 654

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet des Pyrénées-Atlantiques et le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 14 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-14-009

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL BAYLOU (64)



Dossier n°2020-151

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Aquitaine,

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 03 juin 2020) présentée par l'EARL BAYLOU dont le siège d'exploitation est situé à Montaut, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 5 ha 75 appartenant à Madame JEANGRAND Françoise, Madame BONNARY-CASSAGNET Sylvie, sis sur la commune de Montaut,

CONSIDÉRANT l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques au plus tard le 24 septembre 2020,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

L'EARL BAYLOU, dont le siège d'exploitation est située à Montaut (64800), est autorisée à exploiter 5 ha 75 de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Madame JEANGRAND Françoise, Madame BONNARY-CASSAGNET Sylvie	Montaut	B 17, 41, 42, 48, 49, 60, 171, 180, 578

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet des Pyrénées-Atlantiques et le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 14 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-15-013

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au
titre du contrôle des structures - EARL DE
ROCHEFOLLE (86)



Dossier n°86 2020 322

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral n°15-316 du 17 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Poitou-Charentes,

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 28 juillet 2020) présentée par l'EARL DE ROCHE-FOLLE (M. Nicolas RAIMBAULT) dont le siège d'exploitation est situé au lieu dit Rochefolle, 86200 BASSES, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 6,85 hectares appartenant à M. Marcel BOYER, sis sur la commune de Vézières (86120),

CONSIDERANT que sur ces 6,85 ha, une demande concurrente sur 61,53 ha a été déposée par l'EARL SYLVAIN RAOUL (M. Sylvain RAOUL) en date du 26 juin 2020 en vue d'un agrandissement,

CONSIDERANT que le SDREA précise dans son article 3 les rangs de priorité au regard desquelles les demandes concurrentes sont étudiées,

CONSIDERANT qu'avec 141,93 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de l'EARL DE ROCHE-FOLLE relève du rang de priorité 2 « Installation au-delà de la surface définie à l'article 5 soit au-delà de 94 ha par chef d'exploitation, agrandissement et réunion d'exploitation » pour 6,85 ha,

CONSIDERANT qu'avec 282,35 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de l'EARL SYLVAIN RAOUL relève du rang de priorité 3 « Agrandissement et concentration d'exploitation au-delà du seuil d'agrandissement excessif défini à l'article 5 soit au-delà de 188 ha par chef d'exploitation » pour 104,78 ha,

CONSIDERANT que la demande de l'EARL DE ROCHEFOLLE est de priorité supérieure à l'EARL SYLVAIN RAOUL pour 6,85 ha de terres en concurrence

Vu les propositions de l'administration donnant :

- un avis favorable à la demande de l'EARL DE ROCHEFOLLE pour 6,85 ha de terres en concurrence avec l'EARL SYLVAIN RAOUL,

- un avis défavorable à la demande de l'EARL SYLVAIN RAOUL pour 6,85 ha de terres en concurrence avec l'EARL DE ROCHEFOLLE,

- un avis favorable à la demande de l'EARL SYLVAIN RAOUL pour 54,68 ha de terres sans concurrence,

CONSIDERANT l'avis émis par la commission départementale d'orientation agricole de la Vienne lors de sa séance du 8 septembre 2020, sur les propositions de l'administration concernant les terres en concurrence : 18 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Vienne,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

L'EARL DE ROCHEFOLLE (M. Nicolas RAIMBAULT), Lieu dit Rochefolle, 86200 BASSES, **est autorisé** à exploiter 6,85 ha de terres pour la parcelle suivante :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
M. Marcel BOYER	VEZIERES	ZA 0025

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de la Nouvelle Aquitaine et le directeur départemental des territoires de la Vienne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 15 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-18-007

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL DES LOGES (86)



Dossier n°86 2020 237

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral n°15-316 du 17 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Poitou-Charentes,

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 24 juin 2020) présentée par l'EARL DES LOGES (M. Fabrice FEYDIEUX) dont le siège d'exploitation est situé 2 route de la Plaine, au lieu dit Les Loges, 86370 MARCAY, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 1,16 hectares appartenant à l'Indivision GADEAU, sis sur la commune de Marcay (86370),

CONSIDERANT que sur ces 1,16 ha, une demande concurrente sur 1,16 ha a été déposée par M. Laurent TEXIER en date du 24 juin 2020 en vue d'un agrandissement de 85,16 ha,

CONSIDERANT que M. Laurent TEXIER est exploitant à titre individuel sur 88,83 ha et est également unique associé exploitant de l'EARL DE LA COUDRE qui met en valeur 69,37 ha, soit une superficie totale exploitée directement ou indirectement par M. Laurent TEXIER de 158,20 ha,

CONSIDERANT que le SDREA précise dans son article 3 les rangs de priorité au regard desquelles les demandes concurrentes sont étudiées,

CONSIDERANT qu'avec 231,07 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de l'EARL DES LOGES relève du rang de priorité 3 «Agrandissement et concentration d'exploitation au-delà du seuil d'agrandissement excessif défini à l'article 5 soit au-delà de 188 ha par chef d'exploitation » pour 1,16 ha,

CONSIDERANT qu'avec 243,36 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de M. Laurent TEXIER relève du rang de priorité 2 « Installation au-delà de la surface définie à l'article 5 soit au-delà de 94 ha par chef d'exploitation après pondération, agrandissement et réunion d'exploitation » pour 29,80 ha, puis du rang de priorité 3 «Agrandissement et concentration d'exploitation au-delà du seuil d'agrandissement excessif défini à l'article 5 soit au-delà de 188 ha par chef d'exploitation » pour 55,36 ha,

CONSIDERANT que la priorité 2 dont relève M. Laurent TEXIER est alimentée par les 84 ha de terres sans concurrence de sa demande,

CONSIDERANT ensuite que la demande de l'EARL DES LOGES est de priorité équivalente à la demande de M. Laurent TEXIER pour les 1,16 ha de terres en concurrence,

CONSIDERANT que dans le cas de priorité équivalente, le SDREA précise dans son article 5 les critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental des demandes dont l'appréciation est réalisée à travers la grille de pondération de l'article 5 affectant des points à chaque demande constituant une note,

CONSIDERANT que les caractéristiques de la demande de l'EARL DES LOGES induisent l'attribution de 40 points (20 points pour la dimension économique et la viabilité de l'exploitation, 20 points pour l'analyse cartographique de la structure parcellaire et de la proximité du siège d'exploitation),

CONSIDERANT que les caractéristiques de la demande de M. Laurent TEXIER, induisent l'attribution de 20 points (20 points pour la dimension économique et la viabilité de l'exploitation),

CONSIDERANT que les demandes de l'EARL DES LOGES et de M. Laurent TEXIER, présentent un écart de note supérieur à 10 points,

CONSIDERANT que le SDREA précise dans son article 3 que lorsque l'écart de points obtenu par des candidats concurrents est strictement supérieur à 10 points, l'autorisation est accordée uniquement à la demande ayant obtenu la note la plus élevée,

CONSIDERANT que la demande de l'EARL DES LOGES est prioritaire à celle de M. Laurent TEXIER pour les 1,16 ha de terres en concurrence,

Vu les propositions de l'administration donnant :

- un avis favorable à la demande de l'EARL DES LOGES pour 1,16 ha de terres en concurrence,
- un avis favorable à la demande de M. Laurent TEXIER pour 84 ha de terres sans concurrence,
- un avis défavorable à la demande de M. Laurent TEXIER pour 1,16 ha de terres en concurrence,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité émis par la commission départementale d'orientation agricole de la Vienne lors de sa séance du 8 septembre 2020, sur les propositions de l'administration concernant les terres en concurrence,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Vienne,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

L'EARL DES LOGES (M. Fabrice FEYDIEUX), 2 route de la Plaine, au lieu dit Les Loges, 86370 MARCAY, **est autorisée** à exploiter 1,16 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
INDIVISION GADEAU	MARCAY	D 0041
INDIVISION GADEAU	MARCAY	D 0042
INDIVISION GADEAU	MARCAY	D 0043
INDIVISION GADEAU	MARCAY	D 0044
INDIVISION GADEAU	MARCAY	D 0085

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de la Nouvelle Aquitaine et le directeur départemental des territoires de la Vienne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 18 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-17-006

Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - CONTIVAL
Clement (86)



Dossier n°86 2020 054

**Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral n°15-316 du 17 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Poitou-Charentes,

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 12 mars 2020) présentée par M. Clément CONTIVAL dont le siège d'exploitation est situé au lieu dit Fanbauban 86600 SANXAY, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 36,45 hectares appartenant à M. et Mme PASQUIER, Mme Dominique BACHELIER et Mme Michelle COLLINEAU, sis sur la commune de Sanxay (86600),

CONSIDERANT que sur une partie de ces 36,45 ha, deux demandes concurrentes ont été déposées, l'une par M. Guillaume SIMON BOUHET en date du 15 mai 2020 sur 9,22 ha (dont 8,98 ha en concurrence) en vue d'un agrandissement et l'autre par la SCEA DES BRAUDIÈRES (Mme Marie-Thérèse BERCIER et MM. Olivier et Sébastien BERCIER) sur 12,47 ha (dont 11,75 ha en concurrence) en vue de l'installation de M. Sébastien BERCIER au sein de la SCEA,

CONSIDERANT le courrier de prolongation portant le délai d'instruction à 6 mois, soit jusqu'au 24 décembre 2020,

CONSIDERANT que le SDREA précise dans son article 3 les rangs de priorité au regard desquelles les demandes concurrentes sont étudiées,

CONSIDERANT qu'avec 87,01 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de M. Clément CONTIVAL relève du rang de priorité 1 sur 36,45 ha (consolidation d'exploitation dans la limite de la surface permettant lui permettant d'atteindre la dimension économique viable définie à l'article 5 du SDREA qui est de 94 ha),

CONSIDERANT qu'avec 123,68 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de M. Guillaume SIMON BOUHET relève du rang de priorité 2 sur 9,22 ha (agrandissement et réunion d'exploitations au-delà de la surface définie à l'article 5 du SDREA (entre 94 ha et 188 ha),

CONSIDERANT qu'avec 31,68 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de la SCEA DES BRAUDIÈRES (Mme Marie-Thérèse BERCIER et MM. Olivier et Sébastien BERCIER) relève du rang de priorité 1 sur 12,47 ha (installation en individuel ou dans une société, dans la limite de la surface permettant d'atteindre la dimension économique viable définie à l'article 5 du SDREA qui est de 94 ha),

CONSIDERANT que la demande de M. Guillaume SIMON BOUHET est moins prioritaire,

CONSIDERANT que dans le cas de priorité équivalente, le SDREA précise dans son article 5 les critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental des demandes dont l'appréciation est réalisée à travers la grille de pondération de l'article 5 affectant des points à chaque demande constituant une note,

CONSIDERANT que les caractéristiques de la demande de M. Clément CONTIVAL induisent l'attribution de 60 points (40 points pour la dimension économique et la viabilité de l'exploitation et 20 points pour l'analyse cartographique de la structure parcellaire et de la proximité du siège d'exploitation),

CONSIDERANT que les caractéristiques de la demande de la SCEA DES BRAUDIERES induisent l'attribution de 90 points (60 points pour la dimension économique et la viabilité de l'exploitation, 20 points pour la présence d'une activité d'élevage dégageant au moins 30 UGB et 10 points pour les surfaces en légumineuses supérieures à 10 % de la SAU sur les 3 dernières campagne PAC),

CONSIDERANT que les demandes de M. Clément CONTIVAL et de la SCEA DES BRAUDIERES présentent un écart de note supérieur à 10 points,

CONSIDERANT que le SDREA précise dans son article 3 que lorsque l'écart de points obtenu par des candidats concurrents est strictement supérieur à 10, l'autorisation est accordée uniquement à la demande ayant obtenu la note la plus élevée,

CONSIDERANT que la demande de la SCEA DES BRAUDIERES présente la note la plus élevée et est donc prioritaire,

Vu la proposition de l'administration donnant un avis défavorable à M. Clément CONTIVAL sur 11,75 ha (terres en concurrence avec la SCEA DES BRAUDIERES), un avis favorable sur 24,69 ha (terres avec et sans concurrence avec M. Guillaume SIMON BOUHET), un avis défavorable à M. Guillaume SIMON BOUHET sur 8,98 ha (terres en concurrence dont la superficie d'une parcelle demandée qui est différente) et un avis favorable à la SCEA DES BRAUDIERES sur 11,75 ha (terres en concurrence),

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de la Vienne (CDOA) lors de sa séance du 08 septembre 2020, sur la proposition de l'administration,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Vienne,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

M. Clément CONTIVAL, dont le siège d'exploitation est situé au lieu dit Fanbauban 86600 SANXAY, **est autorisé** à exploiter 24,69 ha de terres avec et sans concurrence pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Mme Michelle COLLINEAU	SANXAY	D 449
Mme Michelle COLLINEAU	SANXAY	D 466
Mme Michelle COLLINEAU	SANXAY	D 469
Mme Michelle COLLINEAU	SANXAY	D 555
Mme Michelle COLLINEAU	SANXAY	D 556
Mme Michelle COLLINEAU	SANXAY	D 557
Mme Michelle COLLINEAU	SANXAY	D 560
Mme Michelle COLLINEAU	SANXAY	D 579

M. et Mme PASQUIER	SANXAY	D 371
M. et Mme PASQUIER	SANXAY	D 372
M. et Mme PASQUIER	SANXAY	D 434
M. et Mme PASQUIER	SANXAY	D 460
M. et Mme PASQUIER	SANXAY	D 502

M. Clément CONTIVAL, dont le siège d'exploitation est situé au lieu dit Fanbauban 86600 SANXAY, **n'est pas autorisé** à exploiter 11,75 ha de terres avec concurrence pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Mme Dominique BACHELIER	SANXAY	D 456
Mme Dominique BACHELIER	SANXAY	D 457
Mme Dominique BACHELIER	SANXAY	D 461
Mme Dominique BACHELIER	SANXAY	D 468
Mme Dominique BACHELIER	SANXAY	D 498
Mme Dominique BACHELIER	SANXAY	D 503

Article 2 :

S'il est constaté que le bien foncier agricole objet de la demande est exploité malgré le présent refus d'exploiter, le contrevenant s'expose à des sanctions pécuniaires après mise en demeure par le préfet de région de régulariser sa situation.

Le montant desdites sanctions pécuniaires est compris entre 304,90 euros et 914,70 euros (article L.331-7 du code rural et de la pêche maritime).

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la préfète de la Vienne et le directeur départemental des territoires de la Vienne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 17 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-21-008

Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL DE LA CHAISE (86)



Dossier n°86 2020 158

**Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral n°15-316 du 17 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Poitou-Charentes,

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 25 juin 2020) présentée par l'EARL DE LA CHAISE (M. Jean-Charles HUBERT) dont le siège d'exploitation est situé 3 lieu dit La Brochardière, 86140 SAINT GENEST D'AMBIERE, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 47,77 hectares appartenant à Mme Chantal CAILLAULT pour 27,40 ha et à Mme Lydie BABIN pour 20,37 ha, sis sur les communes de Orches (86230) et de Saint Genest d'Ambière (86140),

CONSIDERANT que sur ces 47,77 ha, une demande concurrente sur 39,03 ha a été déposée par la SCEA PUY-GAREAU (M. Jean-Jacques LEMAYEUX, M. Adrien RETAILLEAU) en date du 25 juin 2020 en vue du regroupement des exploitations de chaque associé pour une superficie totale de 248,48 ha,

CONSIDERANT que le SDREA précise dans son article 3 les rangs de priorité au regard desquelles les demandes concurrentes sont étudiées,

CONSIDERANT qu'avec 262,77 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de l'EARL DE LA CHAISE relève du rang de priorité 3 «Agrandissement et concentration d'exploitation au-delà du seuil d'agrandissement excessif défini à l'article 5 soit au-delà de 188 ha par chef d'exploitation » pour 47,77 ha,

CONSIDERANT qu'avec 124,24 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de la SCEA PUYGAREAU relève du rang de priorité 1 « Installation (en individuel ou dans une société) dans la limite de la surface permettant d'atteindre la dimension économique viable définie à l'article 5 soit jusqu'à 94 ha par chef d'exploitation après pondération; réinstallation d'un agriculteur exproprié ou évincé suite à un projet d'utilité publique dans la limite de la surface agricole perdue, consolidation d'exploitation dans la limite de la surface lui permettant d'atteindre la dimension économique viable définie à l'article 5 soit jusqu'à 94 ha par chef d'exploitation après pondération » pour 188 ha puis du rang de priorité 2 « Installation au-delà de la surface définie à l'article 5 soit au-delà de 94 ha par chef d'exploitation après pondération, agrandissement et réunion d'exploitation » pour 60,48 ha,

CONSIDERANT que la demande de l'EARL DE LA CHAISE est de priorité inférieure à celle de la SCEA PUYGAREAU pour 39,03 ha de terres en concurrence,

Vu les propositions de l'administration donnant :

- un avis favorable à la demande de l'EARL DE LA CHAISE pour 8,74 ha de terres sans concurrence,
- un avis défavorable à la demande de l'EARL DE LA CHAISE pour 39,03 ha de terres sans concurrence,
- un avis favorable à la demande de la SCEA PUYGAREAU pour 248,48 ha (39,03 ha de terres en concurrence et 209,46 ha de terres sans concurrence),

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité émis par la commission départementale d'orientation agricole de la Vienne lors de sa séance du 8 septembre 2020, sur les propositions de l'administration concernant les terres en concurrence,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Vienne,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

l'EARL DE LA CHAISE (M. Jean-Charles HUBERT), 3 lieu dit La Brochardière, 86140 SAINT GENEST D'AMBIERE, **est autorisée** à exploiter 8,74 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Mme Chantal CAILLAULT	ORCHES	D 0853
Mme Chantal CAILLAULT	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZA 19
Mme Chantal CAILLAULT	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZS 18
Mme Lydie BABIN née GODET	ORCHES	D 0132

l'EARL DE LA CHAISE (M. Jean-Charles HUBERT), 3 lieu dit La Brochardière, 86140 SAINT GENEST D'AMBIERE, **n'est pas autorisée** à exploiter 39,03 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Mme Chantal CAILLAULT	ORCHES	D 0839
Mme Chantal CAILLAULT	ORCHES	D 0854
Mme Chantal CAILLAULT	ORCHES	D 0915
Mme Chantal CAILLAULT	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZA 0003
Mme Chantal CAILLAULT	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZA 0008
Mme Chantal CAILLAULT	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZA 0012
Mme Chantal CAILLAULT	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZA 0013

Mme Chantal CAILLAULT	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZA 0032
Mme Chantal CAILLAULT	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZA 0057
Mme Chantal CAILLAULT	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZB 0107
Mme Chantal CAILLAULT	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZM 0054
Mme Lydie BABIN née GODET	ORCHES	D 0114
Mme Lydie BABIN née GODET	ORCHES	D 0115
Mme Lydie BABIN née GODET	ORCHES	D 0116
Mme Lydie BABIN née GODET	ORCHES	D 0120
Mme Lydie BABIN née GODET	ORCHES	D 0121
Mme Lydie BABIN née GODET	ORCHES	D 0129
Mme Lydie BABIN née GODET	ORCHES	D 0130
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	AS 0146
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	YE 17 ou 13
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	YE 19
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZB 0089
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZM 0009
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZM 0010
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZM 0013
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZN 0103
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZR 0008
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZS 0005
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZS 0019
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZY 0012
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZY 0020
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZY 0023
Mme Lydie BABIN née GODET	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	ZY 0056

Article 2 :

S'il est constaté que le bien foncier agricole objet de la demande est exploité malgré le présent refus d'exploiter, le contrevenant s'expose à des sanctions pécuniaires après mise en demeure par le préfet de région de régulariser sa situation.

Le montant desdites sanctions pécuniaires est compris entre 304,90 euros et 914,70 euros (article L.331-7 du code rural et de la pêche maritime).

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de la Nouvelle Aquitaine et le directeur départemental des territoires de la Vienne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 21 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-07-014

Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - EARL DES ILES (86)



Dossier n°86 2020 279

**Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral n°15-316 du 17 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Poitou-Charentes,

VU l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 16 juin 2020) présentée par l'EARL DES ILES (M. Philippe MORON et Mme Lisiane MORON) dont le siège d'exploitation est situé au Lieu dit Les Belletières 86270 MAIRE, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 7,13 hectares appartenant à M. Thierry TRIPHOSE, Mme Marie-Thérèse TRIPHOSE et M. René GRANDIN, sis sur la commune de Mairé (86270),

CONSIDERANT la demande du GAEC COCOTTE EMOI (Mme Odile BOISSONOT et MM. Régis et Benjamin BOISSONOT), 7 lieu dit La Poterie 86100 SENILLE SAINT SAUVEUR portant sur une superficie totale de 158,31 ha en vue de l'installation de M. Benjamin BOISSONOT au sein du GAEC avec apport de superficie, enregistrée le 17 mai 2019 sous le n°86 2019 210 et pour laquelle un arrêté portant autorisation d'exploiter a été délivré en date du 07 octobre 2019,

CONSIDERANT que la demande de l'EARL DES ILES est en concurrence avec la demande du GAEC COCOTTE EMOI sur une surface de 5,22 ha et doit être analysée comme une concurrence successive au regard de la réglementation relative au contrôle des structures,

CONSIDERANT que le SDREA précise dans son article 3 les rangs de priorité au regard desquelles les demandes concurrentes sont étudiées,

CONSIDERANT qu'avec 98,84 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de l'EARL DES ILES relève du rang de priorité 1 sur 1,27 ha et de priorité 2 sur 5,86 ha,

CONSIDERANT qu'avec 77,93 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande du GAEC COCOTTE EMOI relève du rang de priorité 1 sur 158,31 ha,

CONSIDERANT que dans le cas de priorité équivalente, le SDREA précise dans son article 5 les critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental des demandes dont l'appréciation est réalisée à travers la grille de pondération de l'article 5 affectant des points à chaque demande constituant une note,

CONSIDERANT que les caractéristiques de la demande de l'EARL DES ILES induisent l'attribution de 60 points (40 points pour la dimension économique et la viabilité de l'exploitation et 20 points pour la structure parcellaire),

CONSIDERANT que les caractéristiques de la demande du GAEC COCOTTE EMOI induisent l'attribution de 80 points (20 points pour l'installation dont le candidat a bénéficié d'un agrément de son plan de professionnalisation personnalisé, 40 points pour la dimension économique et la viabilité de l'exploitation et 20 points pour la certification ou en cours de conversion en agriculture biologique),

CONSIDERANT que les demandes de l'EARL DES ILES et du GAEC COCOTTE EMOI présentent un écart de note supérieur à 10 points,

CONSIDERANT que le SDREA précise dans son article 3 que lorsque l'écart de points obtenu par des candidats concurrents est strictement supérieur à 10, l'autorisation est accordée uniquement à la demande ayant obtenu la note la plus élevée,

CONSIDERANT que la demande du GAEC COCOTTE EMOI présente la note la plus élevée et est donc prioritaire,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Vienne,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

L'EARL DES ILES dont le siège d'exploitation est situé au Lieu dit Les Belletières 86270 MAIRE, **est autorisée** à exploiter 1,91 ha de terres (sans concurrence) pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
M. René GRANDIN	MAIRE	AK 210
M. René GRANDIN	MAIRE	AK 330

L'EARL DES ILES dont le siège d'exploitation est situé au Lieu dit Les Belletières 86270 MAIRE, **n'est pas autorisée** à exploiter 5,22 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Mme Marie-Thérèse TRIPHOSE	MAIRE	AK 164
Mme Marie-Thérèse TRIPHOSE	MAIRE	AK 165
Mme Marie-Thérèse TRIPHOSE	MAIRE	AK 212
Mme Marie-Thérèse TRIPHOSE	MAIRE	AK 215
Mme Marie-Thérèse TRIPHOSE	MAIRE	AK 216
Mme Marie-Thérèse TRIPHOSE	MAIRE	AD 132
Mme Marie-Thérèse TRIPHOSE	MAIRE	AD 142
M. Thierry TRIPHOSE	MAIRE	AK 230

Article 2 :

S'il est constaté que le bien foncier agricole objet de la demande est exploité malgré le présent refus d'exploiter, le contrevenant s'expose à des sanctions pécuniaires après mise en demeure par le préfet de région de régulariser sa situation.

Le montant desdites sanctions pécuniaires est compris entre 304,90 euros et 914,70 euros (article L.331-7 du code rural et de la pêche maritime).

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la préfète de la Vienne et le directeur départemental des territoires de la Vienne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 07 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
le D.R.A.A.F.,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de
Bordeaux

R75-2020-11-16-001

Arrêté portant modification de la composition du conseil
d'administration de la CARSAT Aquitaine

*Arrêté portant modification de la composition du conseil d'administration de la CARSAT
Aquitaine*



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n°60/2020

portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Aquitaine

Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2 et D.231-2 à D.231-4 ;
Vu les désignations formulées par le Préfet de la Région en date du 22 décembre 2017 ;
Vu l'arrêté ministériel du 19 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Aquitaine modifié le 12 avril 2018, le 12 décembre 2018, le 6 mars 2020 et le 24 juillet 2020 ;
Vu l'arrêté du 1 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;
Vu la proposition du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté ministériel en date du 19 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Aquitaine est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) est nommé :

- **Monsieur Fabrice CLAUSIER**, en tant que suppléant, en remplacement de Monsieur Franck CREMERS.

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la de la région.

Fait à Bordeaux, le 16 novembre 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des
organismes de sécurité sociale

Hubert VERDIER

PREFECTURE DE LA GIRONDE

R75-2020-11-09-011

Arrêté du 9 novembre 2020 portant attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif - contingent régional - échelon BRONZE - promotion du 1er janvier 2021



Arrêté du – 9 NOV. 2020
portant attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et
de l'engagement associatif
contingent régional – échelon bronze
promotion du 1^{er} janvier 2021

La Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine
Préfète de la Gironde

Vu le décret n° 69-942 modifié du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 du Premier Ministre fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Sur proposition de M. le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article premier : La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, contingent régional, échelon bronze, est décernée aux candidats dont les noms figurent en annexe du présent arrêté ;

Article 2 : Madame la sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le – 9 NOV. 2020

La préfète,

Fabienne BUCCIO



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

**Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif
- contingent régional-**

Echelon BRONZE

Promotion du 1^{er} janvier 2021

ANNEXE

- Monsieur ARDANUY Gérald
- Madame BARRIERE Marie
- Mme BASTY née MIGEON Françoise
- Madame BEDEL née ALESSANDRINI Annie
- Madame BERLAND Agnès
- Monsieur CAZALA Claude
- Monsieur DI LORENZO Vincent
- Madame DUBROCA Eve
- Monsieur DURIEUX Lionel
- Monsieur ESNAULT Albert
- Monsieur FLEYTOUX Lionel
- Monsieur FOUARGE Christian
- Madame GRANGEAUD Jacqueline
- Madame BERTON née MORA Louise
- Monsieur TURLOTTE Jean-Luc
- Madame WATRICE née JOSEPH Martine

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-11-09-012

Arrêté 20-1106 organisant l'accueil des usagers au sein de
Kedge Business School de Talence pour faire face à
l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence
sanitaire



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu le 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire

ARRÊTE

Article 1 : l'accueil des usagers au sein de Kedge Business School de Talence est autorisé aux seules fins de suivre les enseignements ne pouvant pas être effectués à distance répertoriés dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : la directrice de Kedge Business School de Talence est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 9 novembre 2020,

Anne BISAGNI-FAURE



ANNEXE : Formations qui ne peuvent être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique et autorisant à ce titre l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur concernés

(1° de l'article 34 du décret n° 2020- du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

Etablissement **KEDGE BUSINESS SCHOOL de Talence**

DIPLÔME OU CERTIFICAT PREPARE	NIVEAU	INTITULE TP	EFFECTIF MAXIMAL
Master of Science	1ère année	Analyse sensorielle vins - Module Introduction to Wine Business	35
Mastère spécialisé	1ère année	Analyse sensorielle Vins & Spiritueux - Module Connaissances Vins & Spiritueux & Module Production Vins & Spiritueux	35
Commercialisation appliquée des vins et spiritueux	1ère année	Analyse sensorielle vins - Module Législation & Module connaissance produit	30

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-11-09-013

Arrêté 20-1118 organisant l'accueil des usagers au sein de
Bordeaux INP pour faire face à l'épidémie de COVID-19
dans le cadre de l'urgence sanitaire



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu le 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire

Vu l'arrêté rectoral du 4 novembre 2020,

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté rectoral mentionné en visa est complété afin d'assurer l'accueil des usagers au sein de de Bordeaux INP, qui est autorisé aux seules fins de suivre les enseignements ne pouvant pas être effectués à distance répertoriés dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : le directeur général de Bordeaux INP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 9 novembre 2020,

Anne BISAGNI-FAURE



ANNEXE : Formations qui ne peuvent être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique et autorisant à ce titre l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur concernés

(1° de l'article 34 du décret n° 2020- du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

Etablissement	Institut Polytechnique de Bordeaux (Bordeaux INP)		
Diplôme ou certificat préparé	Niveau	Intitulé de l'enseignement	Effectif maximal d'un groupe
ENSC, Ingénieur spécialité Cognitive	1A	CO5SCCCO, cognitive et base de la cognition	22
ENSC, Ingénieur spécialité Cognitive	2A	CO7SFTS0, Traitement du signal	20
ENSC, Ingénieur spécialité Cognitive	3A	CO9COHR0, Interactions hommes-robots	19
ENSCBP, DU ergonomie	FC	DECEGCAS - DU Ergonomie - Analyse ergonomique des situations de travail	15
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Biologique	1A	PB5TDEDE, TD Exploitation de données expérimentales	16
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Biologique	1A	PB5TPMIC, TP Microbiologie	16
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Biologique	1A	PB5TPTFL, TP Transport et fluides	16
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Biologique	1A	PB5TPTHE, TP Thermodynamique	16
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Biologique	2A	PB7MODD2, Management et outils du développement durable	21
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Biologique	2A	PB7TPCOL, TP Colloïdes	15
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Biologique	2A	PB7TPEXT, TP Extraction	16
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Biologique	2A	PB7TPPOA, TP Propriétés organoleptiques des aliments	15
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Biologique	3A	PB9SCTCE Sciences, Techniques, Communication, Ethique	16
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Industriel	1A	PA5TPBIO, TP de Biochimie alimentaire	11
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Industriel	1A	PA5TPMIB, TP Microbiologie	11
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Industriel	2A	PA7GECRI, Gestion de crise	13
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Industriel	2A	PA7TPGPR, TP Gestion de production	13
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Industriel	3A	PA9GESPR, gestion de projet	12
ENSCBP, Ingénieur spécialité Agroalimentaire - Génie Industriel	3A	PA9OUSPH, Opérations unitaires sans changement de phase	12
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	1A	PB5TDEDE, TD Exploitation de données expérimentales	21
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	1A	PC5TPCHI, TP Chimie inorganique	21
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	1A	PC5TPCQU, TP Chimie quantique	21
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	2A	PB7META2, Management et outils du développement durable	21
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	2A	PC7SINUM, Simulation numérique	21

Diplôme ou certificat préparé	Niveau	Intitulé de l'enseignement	Effectif maximal d'un groupe
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	2A	PC7TPCOL, TP Colloïdes	21
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	2A	PC7TPDFT, TP Dynamique des fluides et des transferts	21
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	2A	PC7TPECH, TP Electrochimie	21
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	2A	PC7TPPMP, TP Analyse des propriétés mécaniques des polymères	21
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	3A	PB9ENTRE, Entrepreneuriat	20
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	3A	PB9MSCPI, conception et production en industrie	16
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	3A	PB9MSLAI, lipides et applications industrielles	17
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	3A	PC9MIDD, Management Intégré et Développement durable	15
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	3A	PC9MSMPI, Matériaux et procédés pour l'industrie 4.0	6
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	3A	PC9MSNMT, Nano et micro technologies	10
ENSCBP, Ingénieur spécialité Chimie - Génie Physique	3A	PC9MSSCE, Stockage et conversion de l'énergie	8
ENSCBP, Ingénieur spécialité Matériaux	3A	PI9MATER, TP CANOE	8
ENSCBP, Ingénieur spécialité Matériaux	3A	PI9MATER, TPCAO/DAO, simulation numérique	15
ENSCBP, Ingénieur spécialité Matériaux Composites - Mécanique	1A	PS5MTPR1 : Fabrication mécanique : composites	13
ENSCBP, Ingénieur spécialité Matériaux Composites - Mécanique	2A	PS7APELF : Application des calculs par éléments finis	11
ENSCBP, Ingénieur spécialité Matériaux Composites - Mécanique	2A	PS7ELFIN : Eléments finis et codes de calcul de structure	11
ENSCBP, Ingénieur spécialité Matériaux Composites - Mécanique	2A	PS7MOCMP : Mise en œuvre des matériaux composites	11
ENSCBP, Ingénieur spécialité Matériaux Composites - Mécanique	2A	PS7VIBRA : Vibrations	11
ENSCBP, Ingénieur spécialité Matériaux Composites - Mécanique	3A	PS9FATIG : Fatigue	12
ENSCBP, Ingénieur spécialité Matériaux Composites - Mécanique	3A	PS9FLUID : Mécanique des fluides	12
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	1A	EE5EA108, Projet/Travaux pratiques	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	1A	EE5EN102, Logique combinatoire et logique séquentielle	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	1A	EE5EN103, Projet Numérique	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	1A	EE5PG108, Unix - Langage C	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	2A	EE7AU202, Travaux Pratiques Automatique Linéaire 1	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	2A	EE7EA205, Composants et Circuits de Commutation	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	2A	EE7EA207, Électronique pour la Conversion d'Energie 1	17

Diplôme ou certificat préparé	Niveau	Intitulé de l'enseignement	Effectif maximal d'un groupe
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	2A	EE7EA208, Travaux pratiques d'électronique	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	2A	EE7EN202, Projet VHDL	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	2A	EE7PR206, Projet Analogique	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	2A	EE7TS202, Travaux pratiques signal	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	2A	EE7TS227, Systèmes de Communication numérique	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9AU301, Identification des systèmes dynamiques	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9AU302, Détection et localisation de défauts	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9AU306, Synthèse fréquentielle de commandes robustes	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9AU307, Synthèse de commandes robustes par optimisation	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9AU310, Robotique / Véhicule Autonome Connecté	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9AU312, Modélisation et commande des procédés robotisés	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9AU314, Dynamique du véhicule	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9AU316, Modélisation par Bond Graph	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9AU319, Commande Automatique De Vol	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9AU320, Dynamique des Systèmes Aéronautiques et Spatiaux	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9EA311, System dimensioning and design	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9EA312, Electronic board design	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9EA321, Power management	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9EA331, Sensors and measurements	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9EA332, Acquisition Front End	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9EN309, DSP sur composant programmable	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9EN315, Méthodologie de conception numérique	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9EN325, Flot de conception numérique avancée	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9EN342, Firmware and communication protocols	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9IT326, Middleware : développement de pilotes de périphériques	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9IT332, Systèmes d'exploitation Temps réel	12

Diplôme ou certificat préparé	Niveau	Intitulé de l'enseignement	Effectif maximal d'un groupe
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9IT352, Réseaux de capteurs	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9IT363, Systèmes embarqués. Logiciels libres pour l'embarqué	12
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9IT365, Java pour l'embarqué. Application pour l'Internet des objets et pour smartcards	12
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9IT394, Outils de construction pour l'embarqué	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9ME357, Conception conjointe matérielle/logicielle. Matériels libres pour l'embarqué	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9ME371, Integrated design project	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9PH301, Electromagnetic compatibility	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9PR309, Projet avancé en traitement du signal et de l'image	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9PR310, Projet avancé en systèmes embarqués	8
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9PR362, Realization project	13
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9RE304, Réseaux et services	12
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9RE305, Sécurité logicielle des systèmes et des réseaux	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9SE301, Calcul haute performance pour les systèmes embarqués (HPEC)	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9TS312, Traitement du signal Radar	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9TS315, Processus aléatoire et théorie de l'information	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9TS320, Techniques d'optimisation algorithmique	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9TS323, Segmentation et morphologie	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9TS324, Filtrage numérique optimal et adaptatif niveau 1	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9TS326, Reconnaissance des formes	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9TS327, Vision par ordinateur	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9TS337, Processeurs DSP pour l'embarqué	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EC9EA304, Projet de CAO basé sur un logiciel spécifique dédié à la simulation système d'une chaîne numérique	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EC9EA308, Projet de réalisation d'un réseau d'antennes (conception, réalisation et mesure) avec des outils de simulation et de mesure spécifiques	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EC9EN310, Projet de communications numériques beamforming avec outil de simulation spécifique	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EC9EN312, Projet de réalisation de cartes numériques pour le traitement numérique en bande de base d'un système 5G	18

Diplôme ou certificat préparé	Niveau	Intitulé de l'enseignement	Effectif maximal d'un groupe
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EC9ME338 Projet de caractérisation d'un système émission/réception 5G beamforming avec des appareils de mesure spécifiques	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EC9ME346, TP de mesures radiofréquences avec matériel spécifique	6
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EC9ME353, Projet de conception et de réalisation d'un système 5G beamforming avec appareils de mesure dédiés	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EC9ME354, Projet de conception, fabrication et caractérisation d'amplificateurs de puissance avec des matériels spécifiques de mesure	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EC9ME356, Projet de conception assistée sur ordinateur avec logiciel dédié d'un amplificateur radiofréquence faible bruit	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EC9TS342, Projet sur la réalisation d'un objet IoT utilisant la technologie Lora	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	3A	EE9ME361, Projet sur la fabrication de composants MOS en technologie silicium	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9AU318, Autonomie énergétique	19
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9AU321, Contrôle commande	19
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9AU324, Un premier robot en Atelier Robotique	19
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9AU325, Modélisation des robots et analyse des performances	19
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IF307, Persistance et bases de données	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IF309, Interactions homme robot	19
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IF338, Spécification et preuve formelle des programmes	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IF360, Gestion et analyse de masse de données	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IT306, Test du logiciel	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IT308, Méthodologie et outils logiciels	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IT309, Architectures multi-couches	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IT310, Applications concurrentes et distribuées	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IT311, Conduite de projet et système d'information	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IT334, Virtualisation de systèmes	20
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IT354, Administration Microsoft et Cybersécurité en milieu industriel	20
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IT358, Mécatronique	19
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IT362, Développement d'applications mobiles	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9IT397, Audit sécurité d'applications mobiles Android et iOS	19

Diplôme ou certificat préparé	Niveau	Intitulé de l'enseignement	Effectif maximal d'un groupe
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9PG301, Conception orientée objet	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9PR311, Développement système et réseaux (Plateforme Cyber Entraînement)	20
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9RE317, Administration, Routage, QoS	20
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	3A	EI9TS341, Outils d'imagerie pour la robotique	19
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	1A	EM5FS102, Travaux pratiques de Mécanique S5	16
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	1A	EM5PG102, Calcul scientifique en Fortran 90 - I	16
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	1A	EM5PG105, Travail Etude & Recherche - I	5
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	2A	EM7FS200, Travaux pratiques de Mécanique S7 (Solides/Fluides - Ondes)	16
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	2A	EM7PG201, Calcul Scientifique en C++	16
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	2A	EM7PR215, Projet Math/Méca - I	6
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	2A	EM7PS203, Stratégies bayésiennes pour l'ingénieur	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	2A	EM8MS205 Analyse des Structures	16
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9AN307 - Transport de particules : modèles, simulation, et applications	15
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9AN308, Projet CHP	10
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9AN311, Ecoulement compressibles	15
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9AN312, Eléments finis avancés	15
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9MF307 - Modélisation des écoulements turbulents	15
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9MF315 - Projet - Codes industriels (Fluent & Openfoam) pour la Mécanique des Fluides	15
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9MS305 Modélisation des structures en dynamique rapide	16
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9MS308 Matériaux et structures composites	16
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9MS311 Codes Industriels pour le calcul de Structure	15
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9MS313 Assemblages et Structures Minces	16
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9OA300 Simulation numérique du contrôle non destructif de matériaux par ultrasons	16
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9PS301 - Simulation numérique: approche probabiliste et méthode de Monte-Carlo	15
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9AN304 Calcul Parallèle	15
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9PG300 Codes collaboratifs	10

Diplôme ou certificat préparé	Niveau	Intitulé de l'enseignement	Effectif maximal d'un groupe
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	3A	EM9AN309 Techniques de maillage	15
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Réseaux et Systèmes d'Information	1A	ER5RE108, Architecture TCP/IP	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Réseaux et Systèmes d'Information	3A	ER9AU300, Automatismes et Automates Programmables	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	1A	ES5EN110, Électronique Numérique (Mise à niveau)	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	1A	ES5IF122, Introduction à la programmation en C	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	1A	ES5IF125, Projet programmation en C	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	2A	ES7AU212, Projet commande de systèmes	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	2A	ES7EA231, TP de mesures radiofréquences avec matériel spécifique	7
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	2A	ES7EN206, Conception ASIC numérique	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	2A	ES7IF224, Programmation objets	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	2A	ES7MI205, Processeur pour l'embarqué	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	2A	ES7MI207, Programmation Système d'Exploitation	26
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	2A	ES7PR220, Projet électronique sur carte	16
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Systèmes Electroniques Embarqués	3A	AU320, Systèmes Embarqués pour l'Aéronautique	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	1A	ET5EA106, Electronique de communications	23
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	1A	ET5MA105, Probabilités	34
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	1A	ET5MA118, Optimisation	23
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	1A	ET5RE110, Introduction aux réseaux	34
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	2A	ET7RE220, Réseaux Télécom	22
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	2A	ET7TS214, Introduction aux algorithmes de compression multimedia	22
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	2A	ET7TS224, filtres numériques, estimation et applications	32
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	2A	ET7TS225, Introduction au traitement d'images	22
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	2A	ET7TS226, Codage de canal	22
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	2A	ET7TS229, Projet de communication numériques	22
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9IT325, Conception d'objets connectés	12
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9IT363, Développement d'applications Web et mobiles	18

Diplôme ou certificat préparé	Niveau	Intitulé de l'enseignement	Effectif maximal d'un groupe
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9IT370, Développement JavaCard	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9IT372, Conception d'objets connectés	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9IT379, Sécurité	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9IT391, Eléments sécurisés pour la sécurité de l'IoT	14
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9IT396, Plateformes de développement IoT	14
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9RE323, Diffusion Vidéo	14
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9RE328, Protocoles de téléphonie sur Internet	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9RE329, Développement de services de téléphonies sur Internet	18
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9RE331, Internet des Objets	14
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9RE348, Sécurité du Système d'Information	14
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9RE357, Réseaux logiciels	14
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9RE358, Application aux systèmes de transport intelligents coopératifs	14
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9TS307, Segmentation	21
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9TS334, IoT from sensors to cloud data processing	21
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9TS335, Systèmes de navigation GPS et inertielle	21
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9TS338, Vidéo 3D	21
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9TS345, Codage correcteur d'erreurs pour la 5G	21
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9TS346, Traitement radar	21
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	3A	ET9TS347, Méthodes d'apprentissage avancées	21
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Electronique	1A	EE5LC109, Activité Physique Sportive et Artistique	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Informatique	1A	EE5LC109, Activité Physique Sportive et Artistique	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Mathématique et Mécanique	1A	EE5LC109, Activité Physique Sportive et Artistique	24
ENSEIRB-MATMECA, Ingénieur spécialité Télécommunications	1A	EE5LC109, Activité Physique Sportive et Artistique	24
ENSPIMA, Ingénieur Performance Industrielle et Maintenance Aéronautique	1A	AP5MCFAA, Fabrication additive	14
ENSPIMA, Ingénieur Performance Industrielle et Maintenance Aéronautique	1A	AP5MCSYP, Systèmes propulsifs	14
ENSPIMA, Ingénieur Performance Industrielle et Maintenance Aéronautique	1A	AP5NUMCS, Modélisation et commande des systèmes dynamiques	7

Diplôme ou certificat préparé	Niveau	Intitulé de l'enseignement	Effectif maximal d'un groupe
ENSPIMA, Ingénieur Performance Industrielle et Maintenance Aéronautique	1A	AP5NUTDS, Traitement du signal	14
ENSPIMA, Ingénieur Performance Industrielle et Maintenance Aéronautique	2A	Projet	2
ENSTBB, Ingénieur ENSTBB	1A	BT5AQLTO, Assurance Qualité/ Bonnes Pratiques en Laboratoire	13
ENSTBB, Ingénieur ENSTBB	1A	BT5TPANO, TP Biologie Moléculaire	17
ENSTBB, Ingénieur ENSTBB	1A	BT5TPENZ, TP Enzymologie	9
ENSTBB, Ingénieur ENSTBB	1A	BT5TPMIC, TP Microbiologie	17
ENSTBB, Ingénieur ENSTBB	1A	BT5TPPUR, TP Purification	17
ENSTBB, Ingénieur ENSTBB	2A	BT7PROGP Génie des Procédés : Opérations unitaires mécaniques (AGIR)	24
ENSTBB, Ingénieur ENSTBB	2A	BT7TPINS, TP Instrumentation : Automatique des grandeurs linéaires	13
ENSTBB, Ingénieur ENSTBB	2A	BT7TPMGG, TP Méthodologie en génie génétique	13
ENSTBB, Ingénieur ENSTBB	3A	TP Rattrapage Biologie cellulaire	14
ENSTBB, Ingénieur ENSTBB	3A	TP Rattrapage Génie Fermentaire	17
La Prépa des INP	1A	JP1EPSS1, EPS S1 (SPORT)	24
La Prépa des INP	1A	JP1OPTIQ, PO1 :Optique géométrique	18
La Prépa des INP	1A	JP1ORGVI, Organisation du vivant et écologie	15
La Prépa des INP	2A	JP3BIOCH, Biochimie	14
La Prépa des INP	2A	JP3EPSS3, EPS S3 (SPORT)	28
La Prépa des INP	2A	JP3TPCHI, TP de Chimie organique	14
La Prépa des INP	2A	JP3TPOPT, PO2 : TP d'optique ondulatoire	14
La Prépa des INP	2A	JP3TPPRO, PO3 : TP de propagation	14

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-11-10-007

Arrêté 20-1122 organisant l'accueil des usagers au sein de la CCI Nouvelle-Aquitaine pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu le 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire

ARRÊTE

Article 1 : l'accueil des usagers au sein de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Aquitaine (CCI Nouvelle-Aquitaine) est autorisé aux seules fins de suivre les enseignements ne pouvant pas être effectués à distance répertoriés dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : le président de la CCI Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 10 novembre 2020,

Anne BISAGNI-FAURE



être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique et autorisant à ce titre l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement n° 2020- du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'éta

Etablissement	CCI Nouvelle-Aquitaine
---------------	------------------------

DIPLÔME OU CERTIFICAT PREPARE	NIVEAU	INTITULE TP	EFFECTIF MAXIMAL
Chef de projet concepteur réalisateur en cinéma d'animation	BAC + 4 RNCP niveau 6	dessin, stop motion, animation 2D et animation 3D, storyboard, montage film,	24 sur 7 classes
BACHELOR ARTS CULINAIRES ET ENTREPRENEURIAT option Cuisine	BAC + 3 visé MENSRI	Gestion des opérations Sommellerie Techniques de restaurant	87 sur 5 classes
BACHELOR ARTS CULINAIRES ET ENTREPRENEURIAT option pâtisserie	BAC + 3 visé MENSRI	Gestion des opérations Sommellerie Techniques de restaurant	73 sur 5 classes
GRAPHISTE CONCEPTEUR EN COMMUNICATION DIGITALE	BAC +2 certifié RNCP	Packaging, dessin, identité visuelle	24 sur 2 classes
BACHELOR CHEF DE PROJET EN MARKETING INTERNET ET CONCEPTION	BAC+3 certifié RNCP	Logiciels spécialisés (Adobe, HTML, UX Design)	6
TITRE RESPONSABLE VISUEL MERCHANDISING	BAC+3 certifié RNCP	Logiciels spécialisés (RVM, PAO, Illustrator)	8
ARCHITECTE D INTERIEUR SPECIALISE EN DESIGN COMMERCIAL	BAC +3	Logiciels spécialisés PAO / 2D / 3D Photoshop /	6
TITRE DECORATEUR MERCHANDISER / SCENOGRAPHE	BAC+2	Sketchup (logiciel conception 3D)	24 sur 2 classes

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-11-12-004

Arrêté 20-1128 organisant l'accueil des usagers au sein de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu le 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire

ARRÊTE

Article 1 : l'accueil des usagers au sein de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges (3iL) est autorisé aux seules fins de suivre les enseignements ne pouvant pas être effectués à distance répertoriés dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : le directeur de 3iL est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 12 novembre 2020,

Anne BISAGNI-FAURE



Formations qui ne peuvent être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique et autorisant à ce titre l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur concernés

(1° de l'article 34 du décret n° 2020- du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

Etablissement	Institut d'ingénierie informatique de Limoges - 3iL
---------------	---

DIPLÔME OU CERTIFICAT PREPARE	NIVEAU	INTITULE TP	EFFECTIF MAXIMAL
Ingénieur	L3	TP Base de données	29
Ingénieur	L3	Projet électronique	14
Ingénieur	M1	Soutenance Plan d'affaires	27
Ingénieur	M2	TP Conduite de réunion	24
Ingénieur	M2	Projet technologique	8
Ingénieur	M2	TP du module robotique et systèmes embarqués	16
Ingénieur	L1	TP Gestion poste client	21
Ingénieur	M1	TP Conduite de réunion	31
Ingénieur	M1	Projet réseau	31
Ingénieur	M2	TP Prise de parole	28
Ingénieur	L3 et M1	Projet : engagement personnel et personnalisé	30

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-11-13-004

Arrêté 20-1131 modificatif organisant l'accueil des usagers
au sein de l'Université de Bordeaux pour faire face à
l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence
sanitaire



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu le 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire

Vu l'arrêté rectoral du 5 novembre 2020,

Vu l'arrêté rectoral du 6 novembre 2020,

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté rectoral mentionné en visa est complété afin d'assurer l'accueil des usagers au sein de l'université de Bordeaux, qui est autorisé aux seules fins de suivre les enseignements ne pouvant pas être effectués à distance répertoriés dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : le président de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 13 novembre 2020,


Anne BISAGNI-FAURE



Formations qui ne peuvent être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique et autorisant à ce titre l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur concernés

(1° de l'article 34 du décret n° 2020- du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

Etablissement		Université de Bordeaux	
DIPLOME OU CERTIFICAT PREPARE	INTITULE DU TP	Niveau	Effectif du groupe
MNES	TP mise à niveau pour les études scientifiques (SVT, physique, chimie)	L0	10
Master Toxicologie et éco-toxicologie	TP d'écotoxicologie de l'environnement et TP de chimie	M1	10
Master Toxicologie et éco-toxicologie	TP d'écotoxicologie de l'environnement et TP de chimie	M2	10
Master Sciences de la Mer	TP de sédimentologie, TP de paléocéanographie, TD machine, TD terrain	M1	10
Master Sciences de la Mer	TP de sédimentologie, TP de paléocéanographie, TD machine, TD terrain	M2	10
Master Sciences de la Mer	TP de biologie marine, TP d'écologie marine, TP de sciences de l'environnement en milieu littoral, TD machine, TD terrain	M1	10
Master Sciences de la Mer	TP de biologie marine, TP d'écologie marine, TP de sciences de l'environnement en milieu littoral, TD machine, TD terrain	M2	10
Master Sciences Cognitives	TP d'ergonomie, TP de technologie du handicap, TP de cognition	M1	10
Master Sciences Cognitives	TP d'ergonomie, TP de technologie du handicap, TP de cognition	M2	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Lasers, TP matière et nanosciences, TD machine	M1	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Lasers, TP matière et nanosciences, TD machine	M2	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Noyaux, plasmas, TD machine	M1	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Noyaux, plasmas, TD machine	M2	10
Master Physique fondamentale et applications	TP de physique et TP de chimie	M1	10
Master Physique fondamentale et applications	TP de physique et TP de chimie	M2	10
Master Physique fondamentale et applications	TP de conception, utilisation et commercialisation de l'instrumentation en physique	M1	10
Master Physique fondamentale et applications	TP de conception, utilisation et commercialisation de l'instrumentation en physique	M2	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Instrumentation nucléaire	M1	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Instrumentation nucléaire	M2	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Ambiances et confort, conception pour l'architecture et l'urbain	M1	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Ambiances et confort, conception pour l'architecture et l'urbain	M2	10
Master Nutrition et sciences de l'aliment	TP de nutrition humaine et santé	M1	10
Master Nutrition et sciences de l'aliment	TP de nutrition humaine et santé	M2	10
Master Nutrition et sciences de l'aliment	TP de sciences des aliments	M1	10
Master Nutrition et sciences de l'aliment	TP de sciences des aliments	M2	10
Master Neurosciences	TP de neurosciences	M1	10
Master Neurosciences	TP de neurosciences	M2	10

Master Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M1	10
Master Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M2	10
Master MEEF SVT	TP de biologie, TP de géologie	M1	10
Master MEEF physique chimie	TP de chimie	M1	10
Master MEEF physique chimie	TP de physique	M1	10
Master MEEF mathématiques	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M1	10
Master Mécanique	TP de génie mécanique	M1	10
Master Mécanique	TP de génie mécanique	M2	10
Master Mécanique	TP de mécanique et énergétique	M1	10
Master Mécanique	TP de mécanique et énergétique	M2	10
Master Mécanique	TP de génie civil	M1	10
Master Mécanique	TP de génie civil	M2	10
Master Mécanique	TP de mécanique fondamentale et applications	M1	10
Master Mécanique	TP de mécanique fondamentale et applications	M2	10
Master Mathématiques et applications	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M1	10
Master Mathématiques et applications	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M2	10
Master Mathématiques appliquées et statistiques	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M1	10
Master Mathématiques appliquées et statistiques	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M2	10
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie des systèmes électroniques embarqués	M1	10
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie des systèmes électroniques embarqués	M2	10
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie et maintenance aéronautique avionique	M1	10
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie et maintenance aéronautique avionique	M2	10
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie et maintenance aéronautique structure	M1	10
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie et maintenance aéronautique structure	M2	10
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie des structures composites	M1	10
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie des structures composites	M2	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP d'Automatique et mécatronique, automobile, aéronautique et spatial, TD machine	M1	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP d'Automatique et mécatronique, automobile, aéronautique et spatial, TD machine	M2	10

Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Systèmes électroniques, TD machine	M1	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Systèmes électroniques, TD machine	M2	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Achat industriel des composants électroniques et technologies innovantes	M1	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Achat industriel des composants électroniques et technologies innovantes	M2	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Ingénierie des systèmes pour l'image et le signal, TD machine	M1	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Ingénierie des systèmes pour l'image et le signal, TD machine	M2	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Génie industriel et logistique, TD machine	M1	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Génie industriel et logistique, TD machine	M2	10
Master Ingénierie de la santé	TP de biomatériaux et dispositifs médicaux	M1	10
Master Ingénierie de la santé	TP de biomatériaux et dispositifs médicaux	M2	10
Master Ingénierie de la santé	TP de bioimagerie cellulaire	M1	10
Master Ingénierie de la santé	TP de bioimagerie cellulaire	M2	10
Master Ingénierie de la santé	TP de bioimagerie biomédicale	M1	10
Master Ingénierie de la santé	TP de bioimagerie biomédicale	M2	10
Master Ingénierie de la santé	TP EUR EUR LIGHT	M1	10
Master Ingénierie de la santé	TP EUR EUR LIGHT	M2	10
Master Informatique	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M1	10
Master Informatique	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M2	10
Master Information et médiation scientifique et technique	TP analyse de documents scientifiques historiques	M1	10
Master Information et médiation scientifique et technique	TP analyse de documents scientifiques historiques	M2	10
Master Géoressources, Géorisques, Géotechnique	TP géotechniques, TP de géorisques, TP géoressources	M1	10
Master Géoressources, Géorisques, Géotechnique	TP géotechniques, TP de géorisques, TP géoressources	M2	10
Master de Chimie	TP démarche qualité, TP sécurité, environnement	M1	10
Master de Chimie	TP démarche qualité, TP sécurité, environnement	M2	10
Master de Chimie	TP Ecotoxicologie et TP chimie de l'environnement	M1	10
Master de Chimie	TP Ecotoxicologie et TP chimie de l'environnement	M2	10
Master de Chimie	TP Chimie organique et sciences du vivant	M1	10
Master de Chimie	TP Chimie organique et sciences du vivant	M2	10
Master de Chimie	TP Molécules et macromolécules fonctionnelles	M1	10
Master de Chimie	TP Molécules et macromolécules fonctionnelles	M2	10
Master de Chimie	TP Functional advanced materials engineering	M1	10
Master de Chimie	TP Functional advanced materials engineering	M2	10

Master de Chimie	TP Physical chemistry and chemical physics	M1	10
Master de Chimie	TP Physical chemistry and chemical physics	M2	10
Master de Chimie	TP Matériaux avancés	M1	10
Master de Chimie	TP Matériaux avancés	M2	10
Master de Chimie	TP Polymer Sciences	M1	10
Master de Chimie	TP Polymer Sciences	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Plantes à valeur santé et biomolécules d'intérêt	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Plantes à valeur santé et biomolécules d'intérêt	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP International sélection et amélioration des plantes	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP International sélection et amélioration des plantes	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Plant breeding	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Plant breeding	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP de Mycologie et phytopathologie	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP de Mycologie et phytopathologie	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP biotechnologies des plantes	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP biotechnologies des plantes	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Production et innovations en agro-alimentaire	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Production et innovations en agro-alimentaire	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Agrobiomédical sciences	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Agrobiomédical sciences	M2	10
Master Biologie santé	TP de Biologie cellulaire, physiologie et pathologie	M1	10
Master Biologie santé	TP de Biologie cellulaire, physiologie et pathologie	M2	10
Master Biologie santé	TP de Génétique moléculaire et cellulaire	M1	10
Master Biologie santé	TP de Génétique moléculaire et cellulaire	M2	10
Master Biologie santé	TP de Microbiologie-immunologie	M1	10
Master Biologie santé	TP de Microbiologie-immunologie	M2	10
Master Biologie santé	TP de Cancer Biology	M1	10
Master Biologie santé	TP de Cancer Biology	M2	10
Master Bio-informatique	TD machine Biologie computationnelle	M1	10
Master Bio-informatique	TD machine Biologie computationnelle	M2	10
Master Bio-informatique	TD machine et TP Du génome aux écosystèmes	M1	10
Master Bio-informatique	TD machine et TP Du génome aux écosystèmes	M2	10
Master Bio-informatique	TD machine et TP Du génome aux écosystèmes parcours enrichi associé bioinformatics and omics	M1	10
Master Bio-informatique	TD machine et TP Du génome aux écosystèmes parcours enrichi associé bioinformatics and omics	M2	10
Master Bio-informatique	TP et TD machine Biolimages, structures, and contents	M1	10
Master Bio-informatique	TP et TD machine Biolimages, structures, and contents	M2	10
Master Biogéosciences	TP d'Anthropologie biologique	M1	10
Master Biogéosciences	TP d'Anthropologie biologique	M2	10
Master Biogéosciences	TP d'Archéothanatologie	M1	10
Master Biogéosciences	TP d'Archéothanatologie	M2	10

Master Biogéosciences	TP de Préhistoire, géoarchéologie, archéozoologie. TD terrain et chantier de fouille	M1	10
Master Biogéosciences	TP de Préhistoire, géoarchéologie, archéozoologie. TD terrain et chantier de fouille	M2	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP Biodiversité et suivis environnementaux	M2	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes terrestres	M1	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes terrestres	M2	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP Gestion intégrée des agrosystèmes ou de la forêt	M1	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP Gestion intégrée des agrosystèmes ou de la forêt	M2	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP International Biodiversité et Suivis Environnementaux	M1	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP International Biodiversité et Suivis Environnementaux	M2	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP de biologie et de géologie (Préparation à l'agrégation SV-STU)	M1	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP de biologie et de géologie (Préparation à l'agrégation SV-STU)	M2	10
Master Biochimie et biologie moléculaire	TP de Biochimie, TP de Biologie moléculaire	M1	10
Master Biochimie et biologie moléculaire	TP de Biochimie, TP de Biologie moléculaire	M2	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'électronique	L1	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'électronique	L2	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'électronique	L3	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'énergétique	L1	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'énergétique	L2	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'énergétique	L3	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'automatique	L1	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'automatique	L2	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'automatique	L3	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de mécanique	L1	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de mécanique	L2	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de mécanique	L3	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP ingénierie et de maintenance aéronautique	L1	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP ingénierie et de maintenance aéronautique	L2	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP ingénierie et de maintenance aéronautique	L3	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de génie civil	L1	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de génie civil	L2	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de génie civil	L3	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TD machine	L1	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TD machine	L2	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TD machine	L3	10
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie animale	L1	9
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie animale	L2	9
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie animale	L3	9
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie végétale	L1	9
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie végétale	L2	9
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie végétale	L3	9
Licence Sciences de la Vie	TP de biochimie	L1	9
Licence Sciences de la Vie	TP de biochimie	L2	9
Licence Sciences de la Vie	TP de biochimie	L3	9
Licence Sciences de la Vie	TP de biologie moléculaire	L1	9
Licence Sciences de la Vie	TP de biologie moléculaire	L2	9
Licence Sciences de la Vie	TP de biologie moléculaire	L3	9

Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L1	9
Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L2	9
Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L3	9
Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L1	9
Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L2	9
Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L3	9
Licence Sciences de la Vie	TP de chimie	L1	9
Licence Sciences de la Vie	TP de chimie	L2	9
Licence Sciences de la Vie	TP de chimie	L3	9
Licence Sciences de la Vie	TP sciences de la Terre	L1	9
Licence Sciences de la Vie	TP sciences de la Terre	L2	9
Licence Sciences de la Vie	TP sciences de la Terre	L3	9
Licence Sciences de la Terre	TP de géologie	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TP de géologie	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TP de géologie	L3	10
Licence Sciences de la Terre	TP de pétrologie	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TP de pétrologie	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TP de pétrologie	L3	10
Licence Sciences de la Terre	TP de sédimentologie	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TP de sédimentologie	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TP de sédimentologie	L3	10
Licence Sciences de la Terre	TP de physique	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TP de physique	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TP de physique	L3	10
Licence Sciences de la Terre	TP de chimie	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TP de chimie	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TP de chimie	L3	10
Licence Sciences de la Terre	TD terrain	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TD terrain	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TD terrain	L3	10
Licence professionnelle Physique et Chimie des matériaux parcours Recyclage et valorisation des matériaux	TP de recyclage et de valorisation des matériaux	L3	20
Licence professionnelle Physique et Chimie des matériaux parcours Recyclage et valorisation des matériaux	TP de chimie	L3	20
Licence professionnelle Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes parcours ADSILLH	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L3	10
Licence professionnelle Maintenance et technologies : systèmes pluritechniques parcours Lasers, contrôle et maintenance	TP lasers	L3	10
Licence professionnelle Maintenance et technologies : systèmes pluritechniques parcours Lasers, contrôle et maintenance	TP de contrôle et de maintenance	L3	10
Licence professionnelle Industries agro-alimentaires, gestion, production et valorisation : Management de la production et valorisation en industrie agroalimentaire	TP production et valorisation en industrie agroalimentaire	L3	10
Licence professionnelle Industries agro-alimentaires, gestion, production et valorisation : Démarche qualité et maîtrise des risques en industrie agro-alimentaire	TP de démarche qualité et de maîtrise des risques en industrie agro-alimentaire	L3	10
Licence Professionnelle Gestion et maintenance des installations énergétiques parcours Gestion technique des interventions en industrie nucléaire	TP de maintenance des installations sensibles	L3	10
Licence professionnelle Chimie analytique, contrôle, qualité parcours Méthodes physico-chimiques d'analyse	TP de méthodes physico-chimiques d'analyse	L3	20
Licence professionnelle Chimie analytique, contrôle, qualité parcours Méthodes physico-chimiques d'analyse	TP de chimie	L3	20

Licence professionnelle Chimie : Formulation	TP de formulation des milieux dispersés	L3	20
Licence professionnelle Chimie : Formulation	TP formulation des polymères	L3	20
Licence professionnelle Chimie : Formulation	TP de chimie	L3	20
Licence professionnelle Agronomie	TP Outils biotechnologiques au service des filières de productions agricoles	L3	9
Licence professionnelle - Mention Métiers de l'industrie : industrie aéronautique	TP de maintenance avionique	L3	10
Licence professionnelle - Mention Métiers de l'industrie : industrie aéronautique	TP de maintenance structure	L3	10
Licence professionnelle - Mention Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	TP énergétique	L3	10
Licence professionnelle - Mention Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	TP de génie climatique	L3	10
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L1	10
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L2	10
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L3	10
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L1	10
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L2	10
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L3	10
Licence Physique, Chimie	TD machine	L1	10
Licence Physique, Chimie	TD machine	L2	10
Licence Physique, Chimie	TD machine	L3	10
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L1	10
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L2	10
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L3	10
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L1	10
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L2	10
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L3	10
Licence Physique, Chimie	TP de biologie	L1	10
Licence Physique, Chimie	TP de biologie	L2	10
Licence Physique, Chimie	TP de biologie	L3	10
Licence Physique, Chimie	TP de sciences de la Terre	L1	10
Licence Physique, Chimie	TP de sciences de la Terre	L2	10
Licence Physique, Chimie	TP de sciences de la Terre	L3	10
Licence Physique, Chimie	TD machine	L1	10
Licence Physique, Chimie	TD machine	L2	10
Licence Physique, Chimie	TD machine	L3	10
Licence Physique	TP de physique	L1	10
Licence Physique	TP de physique	L2	10
Licence Physique	TP de physique	L3	10
Licence Physique	TP de chimie	L1	10
Licence Physique	TP de chimie	L2	10
Licence Physique	TP de chimie	L3	10
Licence Physique	TD machine	L1	10
Licence Physique	TD machine	L2	10
Licence Physique	TD machine	L3	10
Licence Mathématiques Informatique Appliqués aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L1	10
Licence Mathématiques Informatique Appliqués aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L2	10
Licence Mathématiques Informatique Appliqués aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L3	10

Licence Mathématiques	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L1	10
Licence Mathématiques	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L2	10
Licence Mathématiques	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L3	10
Licence Informatique	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L1	10
Licence Informatique	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L2	10
Licence Informatique	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L3	10
Licence de Chimie	TP de chimie	L1	10
Licence de Chimie	TP de chimie	L2	10
Licence de Chimie	TP de chimie	L3	10
Licence de Chimie	TP de physique	L1	10
Licence de Chimie	TP de physique	L2	10
Licence de Chimie	TP de physique	L3	10
Licence de Chimie	TP de biologie	L1	10
Licence de Chimie	TP de biologie	L2	10
Licence de Chimie	TP de biologie	L3	10
Licence de Chimie	TP de sciences de la Terre	L1	10
Licence de Chimie	TP de sciences de la Terre	L2	10
Licence de Chimie	TP de sciences de la Terre	L3	10
Licence de Chimie	TD machine	L1	10
Licence de Chimie	TD machine	L2	10
Licence de Chimie	TD machine	L3	10
DAEU B	TP mise à niveau pour les études scientifiques (SVT, physique, chimie)	Pré-bac	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de physique	L1	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de physique	L2	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de chimie	L1	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de chimie	L2	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de biologie	L1	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de biologie	L2	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TD machine	L1	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TD machine	L2	10
DUAD	Dégustation-Analyse sensorielle	Formation continue professionnelle	40
Parcours grands crus	Dégustation-Analyse sensorielle	Formation continue professionnelle	41
DUTE intra entreprise	Taille de la vigne	Formation continue professionnelle	10
CIPP	TD machine, logiciel DRAFF	Formation continue professionnelle	10
DFGS Odontologie 2	Travaux Pratiques	L	10
DFGS Odontologie 3	Travaux Pratiques	L	18
DFAS Odontologie 1	Travaux Pratiques	L	18

DFAS Odontologie 2	Travaux Pratiques	L	18
DFAS Odontologie 1 à TCEO1	Travaux Pratiques	L	20
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	Travaux Pratiques	DFGSP2	20
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	Travaux Pratiques	DFGSP3	20
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	Travaux Pratiques	DFASP1	22
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	Travaux Pratiques	DFASP2 parcours officine	20
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	Travaux Pratiques	DFASP2 parcours industrie	35
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	Travaux Pratiques	DFASP2 parcours préparation internat	30
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) 6ème année	Travaux Pratiques	parcours officine	20
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) 6ème année	Travaux Pratiques	parcours industrie	10
DEUST Production, contrôles et qualité des produits de santé	Travaux Pratiques	1ère année	13
DEUST Production, contrôles et qualité des produits de santé	Travaux Pratiques	2ème année	8
Licence Technologies pour la santé (TECSAN)	Travaux Pratiques	L2	12
Licence Technologies pour la santé (TECSAN)	Travaux Pratiques	L3	12
LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	Travaux Pratiques	Parcours Maîtrise des Processus Industriels	17
M1 industries pharmaceutiques et produits de santé	Travaux Pratiques	M1	5
M1 parcours Technologies pour la santé (TECSAN)	Travaux Pratiques	M1	10
M2 parcours Analyse chimique et contrôle qualité du médicament et autres produits de santé	Travaux Pratiques	M2	6
M2 parcours Conception d'outils thérapeutiques et diagnostiques	Travaux Pratiques	M2	7
M2 parcours International Program : Analytical chemistry for drugs and natural products	Travaux Pratiques	M2	6
M2 parcours Parcours Management international : développement pharmaceutique, production et qualité opérationnelle	Travaux Pratiques	M2	12
M2 parcours Responsabilité et Management de la Qualité dans les industries de santé	Travaux Pratiques	M2	15
M2 parcours Sciences pharmaceutiques et pharmacotechnie hospitalière	Travaux Pratiques	M2	10
M2 parcours Stratégies juridiques et économiques de mise sur le marché des produits de santé	Travaux Pratiques	M2	8
M2 parcours Technologies pour la santé (TECSAN)	Travaux Pratiques	M2	10
DFGS Médicales 2	TP/ED Séméiologie	Santé	8
DFGS Médicales 3	TP/ED Séméiologie	Santé	9
DFGS Médicales 2	TP Anatomie	Santé	12
DFAS Médicales 2	ED hemato cancéro	Santé	10
DUT Carrières sociales, option Gestion urbaine	TP méthodologie d'enquête et diagnostic	DUT2	20
DUT Génie civil, construction durable	TP sur matériel proctor, banc hydraulique, tachéomètre, banc de déformation de poutres, banc d'analyses matériaux	DUT1	14
DUT Génie civil, construction durable	TP sur logiciels professionnels (autocad, revit, mensura, pleiade)	DUT1	14
DUT Génie civil, construction durable	TP sur logiciels professionnels (autocad, revit, mensura, pleiade)	DUT2	14

DUT Génie civil, construction durable	TP sur chaudière, Pompe à chaleur, porte soufflante, pébromètre, pressiomètre, boîte de Casagrande	DUT2	14
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP Électronique, électrotechnique	DUT1	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP outils logiciels	DUT1	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP informatique industrielle	DUT1	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP automatismes	DUT1	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP Électronique, électrotechnique	DUT2	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP outils logiciels	DUT2	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP informatique industrielle	DUT2	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP automatismes	DUT2	12
DUT Génie Biologique	TP de Biologie Végétale et Animale	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP de Microbiologie	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP de Chimie	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP d'Analyses Chimiques	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP d'Informatique	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP de Biochimie	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP de Physique	DUT1	13
DUT Génie Biologique option Agronomie	TP de Biologie Animale et Végétale	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Agronomie	TP de Microbiologie	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Agronomie	TP de Cultures in vitro	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Agronomie	TP Physiologie Animale et Végétale	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Agronomie	TP de Production Animale et Végétale	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Diététique	TP d'Analyses sensorielles	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Diététique	TP de Soins spécifiques	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Diététique	TP de Microbiologie	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP de Microbiologie Industrielle et Alimentaire	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP de Chimie Alimentaire	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP de Biochimie	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP de Physique Industrielle	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP d'Automatisme	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP d'Opérations Unitaires et de Technologie	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP de Production Alimentaire	DUT2	12
DUT Génie chimique - Génie des Procédés	TP chimie	DUT1	12
DUT Génie chimique - Génie des Procédés	TP électricité	DUT1	12
DUT Génie chimique - Génie des Procédés	TP matériaux	DUT1	12
DUT Génie chimique - Génie des Procédés	TP chimie analytique, biochimie, microbiologie	DUT2	13
DUT Génie mécanique et productique	TP informatiques avec des outils numériques spécifiques (informatique, conception, FAO, bureautique)	DUT1	16
DUT Génie mécanique et productique	TP mécanique/thermo	DUT1	16
DUT Génie mécanique et productique	TP caractérisation matériaux (DDS, SDM)	DUT1	16
DUT Génie mécanique et productique	TP automatisme	DUT1	16
DUT Génie mécanique et productique	TP électrotechnique	DUT1	16
DUT Génie mécanique et productique	TP informatiques avec des outils numériques spécifiques (informatique, conception, FAO, bureautique)	DUT2	16
DUT Génie mécanique et productique	TP mécanique/thermo	DUT2	16
DUT Génie mécanique et productique	TP caractérisation matériaux (DDS, SDM)	DUT2	16

DUT Génie mécanique et productique	TP automatisme	DUT2	16
DUT Génie mécanique et productique	TP électrotechnique	DUT2	16
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de chimie	DUT1	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de physique	DUT1	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de biologie	DUT1	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP d'ergonomie	DUT1	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de sécurité incendie	DUT1	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de chimie	DUT2	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de physique	DUT2	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de biologie	DUT2	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP d'ergonomie	DUT2	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de sécurité incendie	DUT2	14
DUT Informatique	TP réseaux nécessitant un accès sur des machines virtuelles accessibles uniquement sur le réseau local	DUT2	13
DUT Mesures physiques	TP Electricité	DUT1	14
DUT Mesures physiques	TP Electronique	DUT1	14
DUT Mesures physiques	TP Thermodynamique	DUT1	14
DUT Mesures physiques	TP Informatique	DUT1	14
DUT Mesures physiques	TP Electricité	DUT2	14
DUT Mesures physiques	TP Electronique	DUT2	14
DUT Mesures physiques	TP Thermodynamique	DUT2	14
DUT Mesures physiques	TP Informatique	DUT2	14
DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	TD classique avec des malles de jeux pédagogiques spécifiques (RSE) et informatique (logiciels spécifiques)	DUT1	15
DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	TD classique avec des malles de jeux pédagogiques spécifiques (SMED) et informatique (logiciels spécifiques : MS Dynamics, Gestock, Stockouti, ...)	DUT2	15
DUT Science et génie des matériaux	TP Soudage	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP céramurgie	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP Physique	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP Chimie	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP SdM	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP CAO	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP composite	DUT2	20
DUT Science et génie des matériaux	TP Physique	DUT2	20
DUT Science et génie des matériaux	TP CAO	DUT2	20
DUT Science et génie des matériaux	TP céramurgie	DUT2	20
DUT Science et génie des matériaux	TP optique MPh	DUT2	20
LP Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle (parcours Management de production)	TP réalisé en halle technologique et salle informatique	L3	11
LP Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels (parcours Développeur <i>big data</i>)	Travaux Dirigés et Pratiques sur serveur non accessible en dehors du site de l'IUT	L3	7
LP Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux (parcours Matériaux composites)	TP composite	L3	22
LP Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux (parcours Matériaux composites)	TP CAO	L3	22
LP Métiers du BTP : génie civil et construction (parcours Bois et construction)	TP sur Logiciels professionnels (Cadwork, pléiade)	L3	16
LP Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques (parcours CAfIEM)	TP d'électronique	L3	10
LP Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques (parcours CAfIEM)	TP de Compatibilité Electromagnétique	L3	10
LP Métiers du BTP : génie civil et construction (parcours Conducteur de travaux en maisons individuelles)	Porte soufflante, camion showroom saint gobain	L3	14

LP Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable	TP nécessitant matériel non transposable et non utilisable à distance pour le photovoltaïque, l'éclairage, logiciel autocad, l'électrotechnique, l'électronique organique, les véhicules électriques et l'éolien.	L3	12
LP Organisation, management des services de l'automobile	TP métiers	L3	16
LP Organisation, management des services de l'automobile	TP informatiques avec des outils numériques spécifique	L3	16
LP Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle	TP systèmes automatisés	L3	12
LP Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle	TP d'électrotechnique : instrumentation et habilitation électrique pratique	L3	12
LP Métiers de l'industrie : conception de produits industriels (parcours Techniques avancées de conception)	TP informatique, avec des outils numériques spécifique (informatique, conception, FAO, bureautique)	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception de produits industriels (parcours Techniques avancées de conception)	TP automatisme	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception de produits industriels (parcours Techniques avancées de conception)	TP électrotechnique	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels (parcours Techniques avancées d'usinage)	TP informatiques avec des outils numériques spécifique (informatique, conception, FAO, bureautique), , TP automatisme, TP électrotechnique	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels (parcours Techniques avancées d'usinage)	TP informatiques avec des outils numériques spécifique (informatique, conception, FAO, bureautique)	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels (parcours Techniques avancées d'usinage)	TP automatisme	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels (parcours Techniques avancées d'usinage)	TP électrotechnique	L3	16
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Contrôle non destructif)	TP Automatique	L3	14
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Contrôle non destructif)	TP Contrôle Non Destructif	L3	14
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Contrôle non destructif)	TP DAO	L3	14
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Contrôle non destructif)	TP Instrumentation	L3	14
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Instrumentation et contrôle industriel)	TP Automatique	L3	15
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Instrumentation et contrôle industriel)	TP Contrôle Non Destructif	L3	15
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Instrumentation et contrôle industriel)	TP DAO	L3	15
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Instrumentation et contrôle industriel)	TP Instrumentation	L3	15
Licence STAPS toutes mentions	TP Polyvalence APSA	L1	16
Licence STAPS toutes mentions	TP Polyvalence APSA	L2	16
Licence STAPS toutes mentions	TP Polyvalence APSA	L3	

Licence STAPS toutes mentions	TP Option sportive / spécialité sportive	L2	16
Licence STAPS toutes mentions	TP Option sportive / spécialité sportive	L3	16
Licence STAPS Education et motricité	TP Didactique des APSA	L3	16
Licence STAPS Entraînement sportif	TP PPAA (préparation physique à base d'activités athlétiques)	L2	16
Licence STAPS Entraînement sportif	TP PPAA (préparation physique à base d'activités athlétiques)	L3	16
BNSSA	Formation pratique diplômante	L1	7
BNSSA	Formation pratique diplômante	L2	7
BNSSA	Formation pratique diplômante	L3	7
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Mise en situation professionnelle collaborative	M1	33
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Gestes professionnels	M1	33
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Mise en situation professionnelle collaborative	M2	33
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Gestes professionnels	M2	33
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Mise en situation professionnelle collaborative	DU	33
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Gestes professionnels	DU	33
Master MEEF mention 1er degré	EPS	M1	27
Master MEEF mention 1er degré	Arts visuels	M1	27
Master MEEF mention 1er degré	Sciences et technologie	M1	27
Master MEEF mention 1er degré	Formation aux premiers secours	M1	10
Master MEEF mention 2nd degré -Mathématiques Sciences Physiques	Modélisation mathématique en sciences physiques	M2	6
Master MEEF mention 2nd degré-Biotechnologies	TP Biochimie /	M1	14
Master MEEF mention 2nd degré-Biotechnologies	TP Microbiologie	M1	14
Master MEEF mention 2nd degré-EPS	Activités Physiques / Didactique et interventions en EPS	M2	23
Master MEEF mention 2nd degré-Physique-Chimie	Exposés pédagogiques et expérimentaux en physique et en chimie	M1	12
Master MEEF mention 2nd degré-Sciences de l'Ingénieur	Simulation sur MATLAB (logiciel spécifique) + Conception sur SOLIDWORKS (logiciel spécifique)	M1	5
Master MEEF mention 2nd degré-Sciences de la Vie et de la Terre	Examen pratique de Biologie végétale	M1	9
Master MEEF mention 2nd degré-Sciences de la Vie et de la Terre	TP Géologie	M1	18
Master MEEF mention 2nd degré-Musique	Technique et pratique en direct avec matériel dédié	M1	8
Master MEEF mention 2nd degré-Musique	Didactique et pédagogie de l'éducation musicale avec matériel dédié	M2	6
Master MEEF mention 2nd degré-EPS	Activités physiques	M1	25
Doctorate in business administration (DBA) - Année 2	Travaux sur logiciels de traitement des données : Tropes	DU 2ème année - formation continue	4
Doctorate in business administration (DBA) - Année 2	Travaux sur logiciels : Outils statistiques et SPSS	DU 2ème année - formation continue	4
Doctorate in business administration (DBA) - Année 2	Travaux sur logiciels : Nvivo	DU 2ème année - formation continue	4
Diplôme d'Université de Comptabilité et de Gestion	UE 9.2 : COMPTABILITÉ APPLIQUÉE Travaux sur logiciels : SAGE compta	DU 1ère année	38
Diplôme d'Université de Comptabilité et de Gestion	UE 9.1 Comptabilité appliquée Travaux sur logiciel : logiciel de bureautique classique	DU 1ère année	38

Diplôme d'Université de Comptabilité et de Gestion	UE 8.1 Système d'information de gestion Travaux sur logiciel : SQLITEBROWSER + EXCEL + LECTEUR PDF	DU 1ère année	38
Diplôme d'Université supérieur de Comptabilité et de Gestion	UE 8.2 SYSTÈME D'INFORMATION COMPTABLE Travaux sur logiciel : logiciel de bureautique classique	DU 2ème année	24
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel	UE 2.1.4 : Gestion des projets en système d'information Travaux sur logiciel : SAP	Master 1	34
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel	UE 2.1.6 : Excel avancé Travaux sur logiciel : EXCEL	Master 1	34
Master Entrepreneuriat et management de projets	UE 2.1.1 : Techniques de gestion de projets Travaux sur logiciel : MS PROJECT	Master 1	40
Master Marketing, vente - parcours Marketing stratégique et communication	UE 2.1.3 Etudes de marché Travaux sur logiciel	Master 1	39
Master Comptabilité contrôle audit	UE 1.1.5. Analyse et audit des Systèmes d'Information Comptables et financiers Travaux sur logiciel : EXCEL	Master 2	30
Master Comptabilité contrôle audit	UE 1.1.8. Outils et environnement professionnels du reporting comptable et financier Travaux sur logiciel : SAP	Master 2	30
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière et contrôle de gestion et parcours Audit interne et risk management	UE 2.1.1 : Data et Business Intelligence Travaux sur logiciel : QLIKVIEW	Master 2	32
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière et contrôle de gestion et parcours Audit interne et risk management	UE 1.1.2 : Pratique du contrôle de gestion et ERP (M) Travaux sur logiciel : SAP	Master 2	32
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière et contrôle de gestion et parcours Audit interne et risk management	UE 1.1.7 : Outils d'analyse des données (M) Travaux sur logiciel : EXCEL	Master 2	32
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière contrôle de gestion et audit interne - Executive	UE 1.1.2 : Pratique du contrôle de gestion et ERP Travaux sur logiciel : EXCEL + SAP	Master 2 - formatio	21
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière contrôle de gestion et audit interne - Executive	UE 1.1.7 : Logiciels de contrôle et d'audit : fonctions de base Travaux sur logiciel : EXCEL	Master 2 - formatio	14
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière contrôle de gestion et audit interne - Executive	UE 2.1.2 : Data et Business Intelligence Travaux sur logiciel : POWER BI	Master 2 - formatio	7
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière contrôle de gestion et audit interne - Executive	UE 2.1.5 : Logiciels évolués de contrôle et d'audit Travaux sur logiciel : EXCEL + PYX4 + QLIKVIEW	Master 2 - formatio	14
Master finance - Ingénierie et gestion de patrimoine	Travaux sur logiciel : Big Expert	Master 2	19
Master "Chargé d'études sociologiques"	TP Logiciel et traitements statistiques	Master 2	10
Master MEEF mention 1er degré	Pratiques physiques et sportives (EPS)	M2	27
Master MEEF mention 1er degré	Pratiques artistiques (sculpture, peinture, dessin et musique) avec usage de matériels spécifiques et de salles dédiées	M2	27
Master MEEF mention 1er degré	TP de sciences et technologie avec usage de matériels et de salles spécifiques	M2	27
Master MEEF mention 1er degré	Projet pluridisciplinaire centré sur des TP scientifiques, artistiques ou des activités physiques et sportives	M2	15

Master MEEF mention 1er degré	Corps et voix [travaux pratiques relatifs à l'usage du corps (travail des postures) et de la voix pour enseigner]	M2	12
Master MEEF mention 1er degré	Analyse activité élèves et enseignant (observations menées en école dans des classes par petits groupes)	M2	8

SGAR Nouvelle-Aquitaine

R75-2020-11-12-003

ARRÊTÉ du 12 novembre 2020 portant modification du
conseil académique de l'Éducation nationale de
l'Académie de Poitiers

ARRÊTÉ du 12 NOV. 2020
portant modification du conseil académique de l'Éducation nationale
-Académie de Poitiers-

la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfète de la Gironde

Vu le code de l'Éducation et notamment les articles L. 234-1 à L. 234-8 et R. 234-1 à R. 234-15 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté modifié du 24 janvier 2019 relatif au renouvellement du conseil académique de l'Éducation nationale – Académie de Poitiers ;

Vu le courrier du 26 octobre 2020 de la rectrice de l'académie de Poitiers ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de la composition du conseil académique de l'Éducation nationale de l'académie de Poitiers ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1er – L'article 1^{er} de l'arrêté portant renouvellement du conseil académique de l'Éducation nationale de l'Académie de Poitiers est modifié ainsi qu'il suit :

III) Vingt-quatre membres représentant la région, les départements et les communes

Huit conseillers régionaux désignés par le conseil régional

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean-Louis NEMBRINI Vice-président du Conseil régional	M. Benoît TIRANT Conseiller régional
M. Maurice Claude DESHAYES Conseiller régional	Mme. Maryline SIMONE Conseillère régionale
Mme Muriel SABOURIN-BENELHADJ Conseillère régionale	Mme Anne GERARD Conseillère régionale
Mme Françoise MESNARD Conseillère régionale	M. Cyril CIBERT Conseiller régional
En cours de désignation (changement)	M. Nicolas GAMACHE Conseiller régional
M. Nicolas BELOT Conseiller régional	M. Bruno DRAPRON Conseiller régional
Mme Otilia FERREIRA Conseillère régionale	Mme Sally CHADJAA Conseillère régionale
Mme Lucie CHAUMERON Conseillère régionale	Mme Sabine FROPOS Conseillère régionale

Huit maires ou conseillers municipaux désignés par les associations des maires de chaque département de l'académie de Poitiers

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Charente :	
M. Daniel SOUPIZET Maire de Lesterps 16420 LESTERPS	M. Alexandre GAUVIN Maire adjoint de Val d'Auge Maire délégué de Bonneville 16170 BONNEVILLE
M. Thierry MOTEAU Maire de Voulgézac 16250 VOULGEZAC	En cours de désignation
Charente-Maritime :	
Changement : M. Christian BRANGER Maire de Cabariot 32 Rue des Gabares 17430 CABARIOT	En cours de désignation
M. René ESCLOUPIER Maire de Aumagne 8 Place Mairie Hillairets 17770 AUMAGNE	En cours de désignation

4b, esplanade Charles-de-Gaulle
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 90 60 60
www.prefectures-regions.gouv.fr

<p>Deux-Sèvres :</p> <p>Mme Rose-Marie NIETO Adjointe au maire de Niort Place Martin Bastard 79022 NIORT</p> <p>M. André BEVILLE Maire de SAINT-JEAN-DE-THOUARS Rue Charles Ragot 79100 ST JEAN DE THOUARS</p>	<p>Changement : Mme Élisabeth MAILLARD Maire de Saint Rémy 4 Rue de l'Église 79410 SAINT-REMY</p> <p>Mme Marie-Emmanuelle SAINTIER Maire de La Chapelle Pouilloux Pouilloux 79190 LA CHAPELLE POUILLOUX</p>
<p>Vienne :</p> <p>Changement : Mme Martine MOUSSERION Maire d'Anché 86700 ANCHE</p> <p>Changement : Mme Valérie LEAU Maire d'Orches 2, rue des Érables 86230 ORCHES</p>	<p>Changement : M. Jean-Luc SOULARD Maire de Rouillé 8 Rue de la Libération 86480 ROUILLE</p> <p>Changement : M. Franck BONNARD Maire de Bonneuil-Matours 8 Rue du Huit Mai 86210 BONNEUIL-MATOIRS</p>

V) Huit représentants des parents d'élèves des établissements de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole.

F.C.P.E.:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Emmanuel BURGAUD	En cours de désignation (changement)
Mme Virginie LOTTE (changement)	En cours de désignation (changement)
M. Hervé PIQUION	En cours de désignation
Mme Karine AULIER	Mme Nadège LOUASSIER (changement)
Mme Marie-Christine BONNEAU DARMA-GNAC (changement)	En cours de désignation
M. Guillaume BRUN (changement)	M. Christophe VIGNAUD (changement)

4b, esplanade Charles-de-Gaulle
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 90 60 60
www.prefectures-regions.gouv.fr

VII) Douze représentants des organisations syndicales.

Six représentants des organisations syndicales de salariés

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Pascal LACOUX (CGT)	M. Wilfried DURAND (CGT)
M. Bertrand VERHAEGHE (CGT)	Mme Hélène GUILLAUMIE (CGT)
Changement : Mme Florence FORSANS CAUD (CFDT)	En cours de désignation
M. Henri LALOUETTE (FO)	M. Christophe GARLOPEAU (FO)
En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation

Article 2 - Le reste sans changement.

Article 5 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales, la Rectrice de l'académie de Poitiers, le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, le directeur interrégional de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 12 NOV. 2020

La Préfète de région,

Pour la Préfète,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

4b, esplanade Charles-de-Gaulle
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 90 60 60
www.prefectures-regions.gouv.fr